LIBRARY



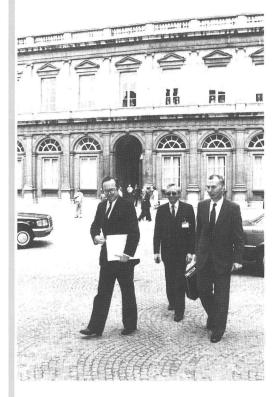
EUROPE 1983

Un homme pensif, au regard attentif sur fond de décor de Miro telle est la façon dont **Tjen Meylemans** voit l'Europe en 1983. Après plusieurs voyages entre autres au Japon, l'artiste voit l'Europe sur un fond de culture, commune aux pays de la Communauté.

Un homme solide, une lueur de malice dans l'œil, habité par l'espérance, bien que son avenir ne soit pas exempt de graves préoccupations.

Tjen Meylemans est né en 1955 et poursuivit ses études artistiques à Hasselt, Herentals et Antwerpen. Il enseigne depuis 1975 à Deurne.

L'Europe en images



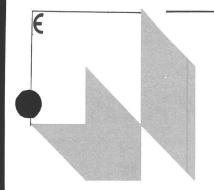












EUR info

Bulletin mensuel du Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique Commission des Communautés Européennes, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles

Janvier 1983, nº. 74

Souhaits!

Vœux essentiels peut-être, mais téméraires certainement. Ils tiennent en peu de mots : paix, liberté et dignité de l'homme en ce compris dans sa lutte contre la faim. De meilleures perspectives d'emploi, et donc un supplément d'espoir pour les jeunes.

Pour l'Éurope : des institutions qui décident, des citoyens qui se sentent concernés, la volonté de tous de s'adapter aux changements. Mais aussi la réussite des tentatives de freinage d'une morosité économique et d'une angoisse sociale, et peut-être pour tous le courage d'innover et de lutter.

d'innover et de lutter.

Tout ceci en ayant conscience de ce qu'aucun combat n'est vain; qu'il s'agisse de l'essor des PME dont c'est l'année, d'un passeport uniforme, image de marque d'une Europe où l'on peut circuler librement sans files d'attente ou de contrôle excessif aux frontières!

Jean Poorterman

GATT : résister au protectionisme

Les "parties contractantes", c.à.d. les ministres représentant les 88 membres du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), se sont réunis du 24 au 29 novembre 1982 à Genève.

W. HAFERKAMP, Viceprésident de la Commission de la CE, a mené les négociations au nom de la Communauté européenne en contact direct avec le Conseil de Ministres des Dix qui a siégé à Genève sans désemparer durant les derniers jours.

La déclaration ministérielle, clôturant la 38ème session du GATT, a souligné la volonté de tous de respecter, dans les meilleures conditions, les règles du commerce international fixées dans le cadre du GATT. Une discussion sérieuse entre la C.E. et les autres parties a porté sur la politique agricole commune de la C.E.

Il était clair que, dans la crise économique actuelle, le but de l'opération était de dégager une confiance suffisante au sein du GATT et à ne pas lui porter des coups de canifs supplémentaires. Le danger le plus considérable aurait été de remettre en cause l'engagement de la Communauté en faveur du GATT parce que cela aurait pu entraîner une spirale protectionniste plus dangereuse encore.

Le représentant des Etats-Unis, William BROCK, avait déclaré lors de l'ouverture de la session : "Il n'y a qu' une solution pour la récession : la croissance. Il y a beaucoup de moyens d'arrêter la croissance : les tarifs, les barrières non tarifaires. les subsides illégaux et autres formes de protectionnisme. Il n'y a qu'un seul système multilatéral pour la fixation de règles de commerce : le GATT".

Le Directeur général du GATT, Arthur DUNKEL, avait de son côté rappelé que les 88 "parties contractantes" représentent 80 % du commerce mondial (en 1981: 2.000 milliards dollars US contre en 1950: 58 milliards dollards US).

"Aujourd'hui, le système du GATT se dégrade. Le commerce international stagne. Le chômage, l'inflation et l'endettement croissant pèsent lourdement sur nos économies nationales. L'incertitude quant à l'accès aux marchés d'exportation et quant aux conditions de concurrence, handicape les investissements nécessaires à une reprise économique".

Dans le long rapport final, les participants ont entre autres manifesté leur volonté de résister à la poussée protectionniste, d'assurer un traitement spécial pour les pays les moins développés, d'intégrer mieux l'agriculture dans le système de commerce multilatéral.

Au nom de la Commission, M. HAFERKAMP, confirmant ainsi les positions initiales de la Communauté, a fait une déclaration concernant certains point de la déclaration ministérielle: "Nous nous félicitons de l'engagement dans la déclaration ministérielle, à résister contre les pressions protectionnistes.

... Tout en acceptant et en apportant notre soutien total à un programme de travail majeur sur l'agriculture, qui examinera toutes les mesures sur la même base, nous soulignons que cette acceptation se fait étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un engagement à toute nouvelle négociation ou à toute nouvelle obligation en ce qui concerne les produits agricoles.

Le Président de la Commission, M. G. THORN, a déclaré après la conférence:

"Je considère que, dans des temps aussi difficiles, nous avons non seulement évité l'échec, mais marqué des progrès. Il n'y a pas de gagnants, ni de perdants".



Conseil européen

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis les 3 et 4 décembre à Copenhague. Le président de la Commission, G. Thorn, a plaidé à cette occassion pour une action plus volontariste, s'appuyant sur un effort d'investissement indispensable. Il a aussi souligné l'importance primordiale du marché intérieur dans la lutte contre la crise.

Le Conseil a promis de prendre une décision avant la fin de mars 1983 sur les mesures prioritaires proposées par la Commission, afin de renforcer le marché intérieur. Le Conseil européen a aussi pris l'engagement d'augmenter le NIC de 3 milliards d'ECU et d'examiner les possibilités d'améliorer l'emploi des jeunes et de réorganiser le temps de travail.

Dans ce numéro

2 Rencontre avec P.H. Gendebien

4 10 ans d'adhésion

6 1983 : année des P.M.E. 9 La révolution télévisuelle

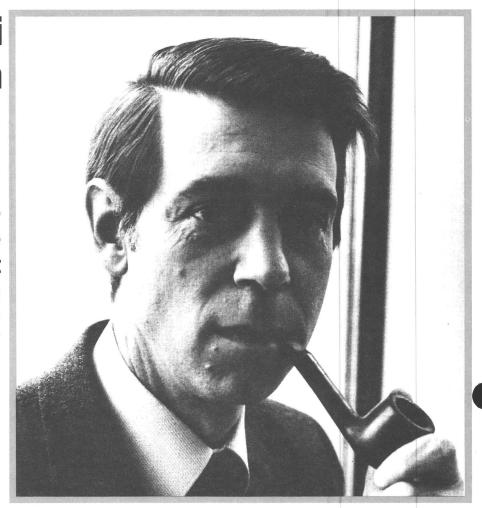
14 Euroforum

20 Divers

Les Belges au Parlement européen

Paul-Henri Gendebien

"J'estime absolument indispensable que le mouvement autonomiste wallon soit représenté au P.E."



Eur-info : Vous avez voulu être un élu parlementaire européen. Quel a été le motif de votre décision ?

Paul-Henri Gendebien: J'ai toujours été passionné par la construction et l'unification de l'Europe. Tous les peuples de notre continent, de l'Atlantique à l'Oural, ont souffert à un moment donné de l'Histoire des divisions, des rivalités et des guerres civiles intraeuropéennes.

Depuis plus de 50 ans les Européens n'ont cessé de voir leur influence se réduire dans le monde et aujourd'hui ils apparaissent comme écrasés entre les grandes puissances.

Unie, l'Europe est virtuellement une très grande puissance, capable de peser sur les affaires du monde. Eparpillée et soumise aux vents contraires de l'égoïsme national et de la soumission, elle ne conserve dans le meilleur des cas qu'un (relatif) prestige culturel ou moral.

Si j'ai voulu être élu au Parlement européen, c'est d'abord parce que je croyais dans un certain nombre de valeurs européennes susceptibles de rayonner au-dedans comme au-dehors de notre petit continent. En outre, d'un point de vue plus local, j'estimais absolument indispensable que le mouvePAUL-HENRI GENDEBIEN (AUTONOMISTE WALLON - CDI)

Né le 9 juillet 1939 à Hastière-par-Delà □ Docteur en Droit. Licencié en

ment autonomiste wallon fut représenté au Parlement de Strasbourg, pour le faire connaître, pour contribuer à élargir ses perspectives et enfin pour le faire progresser dans le dégagement d'un Etat qui n'a jamais reconnu la légitimité de nos revendications.

E.I.: Y a-t-il un avenir pour un fédéralisme européen ?

P.H.G.: J'en suis persuadé. Mais la volonté politique doit rejoindre la nécessité.

La nécessité est évidente car sans union fédérale européenne le retour aux protectionnismes s'accentuera et c'en sera bientôt fait de tous les espoirs de 300 millions d'européens. Sans union européenne, le risque est grand de n'avoir plus d'Europe du tout. Cependant nous devons bien constater que la volonté est très faible, voire inexistante.

La responsabilité des gouvernements nationaux est écrasante à cet égard.

Sciences économiques
Ancien député de l'arrondissement de Thuin
Ancien président du Rassemblement Wallon
Elu Membre du Parlement européen en juin 1979
Membre de la Commission de la politique régionale et aménagement du territoire.

E.I.: En tant que représentant wallon vous siégez à côté du représentant de la Volksunie dans le groupe parlementaire de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants. Y a-t-il dans ce groupe qui abrite aussi M. Panella d'autres contacts que d'ordre technique?

P.H.G.: Je siège effectivement dans un "groupe technique", qui assure une coordination purement administrative entre ses membres. Le groupe n'a dès lors pas de dimension politique ni de positions élaborées en commun. Il comprend d'ailleurs des gens aussi différents que des Danois, hostiles à l'adhésion de leur pays à la CEE, et des radicaux italiens. dont Marco Panella.

radicaux italiens, dont Marco Panella.
La formule du "groupe technique"
existe d'ailleurs aussi dans d'autres
parlements, par exemple à Rome ou
dans notre Conseil culturel de la Communauté française.

E.I.: La Communauté Européenne, dans ses structures actuelles correspond-elle à votre vision de l'Europe?

P.H.G.: Dans un document publié en 1974, je décrivais ainsi ce qui me paraissait être la vision "idéale" l'Europe: ,... Ni Prague ni Santiago, nous ne voulons ni du modèle soviétique, ni du modèle américain. Le dire ne suffit pas. Il faut organiser notre identité. Nous acceptons les diverses voies possibles pour parvenir d'urgence à l'unification. L'union des Etats européens actuels en est une. Cela ne nous empêche pas de rappeler que notre idéal est celui d'une Europe fédérale des régions (...). L'Europe unie ne trouvera son ciment et son équilibre que dans l'épanouissement de régions à taille humaine et des grandes familles culturelles (...). Enfin sans unification, l'Europe sera vouée aux hégémonies extérieures. Si l'Europe n'est pas indépendante, nous risquons bien de ne plus avoir d'Europe du tout...

Tout ceci reste vrai en 1982. La persistance d'intérêts nationaux et nationalistes prioritaires par rapport aux intérêts communs est en train de tuer à petit feu la Communauté et de préparer une désaffection brutale de l'électorat en 1984, lors des secondes élections

européennes.

Les structures actuelles ne favorisent pas une évolution positive :

1º les Etats membres (c'est-à-dire les Gouvernements) restent les maîtres absolus du jeu:

2º la Commission, nommée par les Gouvernements, ne jouit pas de toute

l'indépendance voulue,

3º le Parlement n'a pas d'interlocuteur politique direct véritablement responsable devant lui;

4º les régions ne sont pas reconnues comme intermédiaires obligés entre les

peuples et la Commission;

5º la querelle à courte vue des finances communautaires (notamment la question du prélèvement de 1 % sur les TVA nationales) bloque tout développement sérieux de politiques nouvelles (notamment : sociale, industrielle, environnement, transports, culture).

E.I.: Vous êtes membre de la commission parlementaire politique régionale et aménagement du territoire. Quel est votre rôle dans cette commission?

P.H.G.: Je crois pouvoir dire que je participe très activement à la commission de la Politique régionale et de l'Aménagement du territoire, dont je ne mangue pratiquement aucune réunion.

Mon rôle est d'intervenir par voie d'exposés, propositions ou amendements en faveur de la région wallonne dont on sait que les intérêts ont été scandaleusement négligés par l'Etat belge, notamment en matière de zones de développement d'une part et de concours financiers du Fonds Européen de Developpement Régional d'autre part.

Mon objectif au sein de cette commission est aussi de rappeler continuellement la nécessité d'une reconnaissance et d'une organisation des

Régions en Europe.

Et ceci n'est pas inutile au sein d'une commission parlementaire où certains songent presque exclusivement à obtenir de l'argent pour leur région, sans souci des évolutions structurelles ou institutionnelles.

J'ajouterai aussi que notre commission de Politique régionale est également compétente en matière d'amé-

nagement du territoire.

À cet égard, la commission vient de me désigner comme rapporteur sur la question importante du schéma européen d'aménagement.

E.I.: Quel rôle les régions vont-elles jouer dans l'Europe de demain? Qui sera l'arbitre entre les régions, par exemple pour l'attribution des aides? La commission pourrait-elle, dans certains cas, remplacer l'Etat central?

P.H.G.: Les régions devront exprimer, dans l'Europe de demain, les identités populaires et culturelles telles que les vivent profondément les peuples d'Europe.

Les Etats, souvent trop vastes et ,,mastodontcoques'', hyper-centralisés et niveleurs, freinent l'unification. Les régions, en se détachant des tutelles étatiques, rechercheront spontanément des contacts et des formes de collabo-

ration simple et efficace.

Il est clair aussi que les régions sont ..motivées''. elles connaissent leurs propres problèmes. Elles doivent donc devenir les interlocutrices directes et officielles de la Commission pour la mise en œuvre de programmes relevant de diverses politiques communes et pas seulement de la politique régionale. Aujourd'hui c'est au sein d'un gouvernementaux comité d'experts que se prennent dans le plus grand secret et sans aucun contrôle, l'essentiel des décisions en matière d'attribution des crédits FEDER.

C'est à mon sens la Commission qui devrait assurer les répartitions. Et il est évident qu'elle serait confortée dans son indépendance si une sorte de Sénat des Régions, ou même de simple Conseil des Régions d'Europe dans un premier temps pouvait débattre des grandes orientations de la politique régionale communautaire.

E.I.: Y a-t-il encore un avenir pour la sidérurgie wallonne dans le cadre de la

Communauté, en tenant compte de la situation mondiale ?

P.H.G.: Cette question demanderait une réponse longue et circonstanciée. Disons seulement ici que je crois personnellement qu'il subsiste un avenir pour la sidérurgie wallonne surtout si elle se dirige de plus en plus vers la fourniture hautement qualifiée de produits très spécialisés. Les atermoiements tant du Gouvernement belge que de la Commission ont cependant ralenti voire compromis les plans de restructuration au cours des cinq dernières années.

E.I.: Toutes les régions réclament de l'aide de la Communauté. Beaucoup de régions et de projets sont soutenus par la Communauté. Estimez-vous que la publicité qui est faite en cette matière (par exemple dans EUR-info) est suffisante?

P.H.G.: La publicité réalisée par EUR-info est certes d'excellente qualité mais sa diffusion dans les milieux économiques ou institutionnels (intercommunales de développement par exemple) me paraît encore insuffisante.

E.I.: Le travail au Parlement européen vous paraît-il efficace? Le Parlement joue-t-il le rôle qu'il doit ou devrait jouer?

P.H.G.: Par comparaison avec le Parlement belge où j'ai siégé dix ans, j'observe que le Parlement européen accomplit un travail technique, juridique ou "législatif" de remarquable qualité.

Hélas ces beaux documents ne sont même pas lus, le plus souvent, par le

Conseil de Ministres.

Il serait donc vital qu'une procédure contraignante oblige tant la Commission que le Conseil à se prononcer sur les propositions du Parlement dans un délai donné.

Le Parlement devrait faire preuve d'audace vis-à-vis de la Commission et du Conseil. Une motion de censure contre la Commission, qui viserait d'ailleurs en fait les Gouvernements pourrait créer une secousse utile, un choc salvateur d'où naîtrait une nouvelle étape positive dans les affaires de l'Europe.

Enfin il faut regretter que trop de groupes ou d'élus soient la proie des lobbies. Ainsi faut-il dénoncer avec énergie le rejet (ou l'édulcoration absolue ce qui revient au même) de la proposition de directive dite "Vredeling" sur l'information des travailleurs. Les chrétiens, les libéraux et les conservateurs se sont montrés en l'occurrence beaucoup plus "à droite" que la Commission elle-même. Il fallait le faire!

Il y a 10 ans : le premier élargissement de la C.E.

En janvier 1973 naissait la Communauté des Neuf. Six ans après avoir effectué leur demande officielle, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande se joignaient aux six pays fondateurs. Avec ce premier élargissement, le centre de gravité de la Communauté se déplaçait vers le Nord

Fâcheusement, l'entrée de ces trois pays dans le marché commun a coïncidé avec le début de la crise économique mondiale et ce facteur n'a pas facilité leur intégration. De là à rendre la Communauté responsable du malaise économique qui sévit et de la récession, il n'y a qu'un pas que l'opinion publique britannique, irlandaise et danoise franchit parfois...

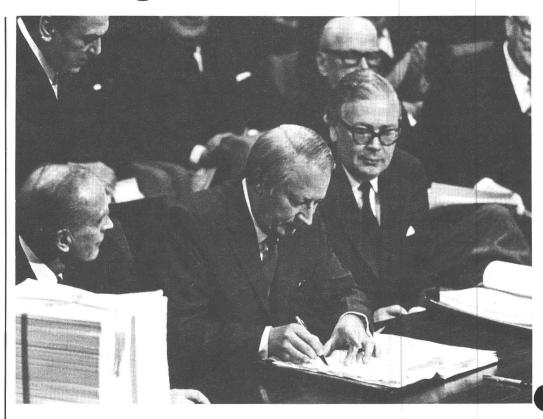
Cependant, au-delà des querelles superficielles, il apparaît que des liens solides ont été tissés au cours des dix années passées : des liens politiques, économiques et humains qui prouvent que la Communauté appartient bien au quotidien des Européens.

Bilan

Au moment où l'on s'apprête à fêter le dixième anniversaire de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark à la Communauté européenne, quel est le bilan? Ce laps de temps a-t-il été suffisant pour arrimer solidement ceux qui ont pris le train communautaire en marche — avec quinze ans de retard?

Premier élément positif dans ce bilan: le volume des échanges commerciaux entre les pays de la Communauté. Les faits sont là, la suppression des barrières douanières entre les pays membres a ouvert des horizons insoupçonnés et a permis un remarquable développement des échanges intracommunautaires.

Ainsi, les importations de la Grande-Bretagne en provenance du reste de l'Europe ont presque été multipliées par cinq, il en est de même pour l'Irlande, quant aux im-



portations danoises, elles ont presque quadruplé.

Pour le Royaume-Uni, par exemple, la part de l'Europe des Neuf dans ses exportations est passée de quelque 32 %, en 1973, à environ 43 %, en 1980; côté importations, de 32,8 % à près de 41 % en 1980. Aujourd'hui, le commerce du Royaume-Uni avec les autres pays de la Communauté représente plus de 40 % de son commerce total.

Certes, le volume des échanges n'a pas connu pour les nouveaux venus une expansion aussi extraordinaire que lors de la création de la Communauté. Pourtant, le Danemark qui exportait en 1972 environ 42 % de ses produits vers la Communauté, en exporte près de 47 % maintenant.

Autrement dit, en entrant dans la Communauté, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ont modifié leurs courants d'échanges traditionnels. Par exemple, le Danemark qui traditionnellement entretenait des relations commerciales privilégiées avec les pays nordiques—la Suède était son

premier partenaire — commerce surtout, aujourd'hui, avec la République Fédérale d'Allemagne et avec le Royaume-Uni. De même, la part du Commonwealth dans les exportations britanniques est passée de 40 % en 1950 à 15 % en 1978.

De plus, en tant que membres à part entière d'une Communauté de 250 millions de consommateurs, les nouveaux membres sont devenus des pôles d'attraction pour les capitaux américains, japonais et canadiens.

Relance

A l'heure où tous les pays membres de la Communauté connaissent à peu près les mêmes difficultés, il est clair que la dimension communautaire sera un facteur déterminant de la relance économique. La mise en place de politiques communes, que ce soit au niveau social, agricole ou régional a déjà démontré qu'elle permettait de faire face ensemble aux défis de notre temps.

La preuve : la politique agricole commune, tant décriée outre-Manche, a tout

de même permis d'écarter en Europe le spectre de la pénurie. Elle a notamment bénéficié au développement de l'agriculture danoise et irlandaise.

L'Irlande et le Danemark ont aussi été les premiers bénéficiaires de l'aide communautaire. Globalement, l'aide communautaire destinée à l'Irlande du Nord était de trois livres par citoyen, en 1973 et en 1981, elle approchait les 40 livres par habitant, alors que la moyenne pour l'Europe était de quelque sept livres par citoyen.

Avec la modification de la politique régionale (F.E.D. E.R.), la manne communautaire ira en priorité vers les régions les plus défavorisées de la Communauté européenne et plusieurs régions irlandaises seront, à l'avenir, les premiers destinataires.

Mais les intérêts économiques et financiers ne résument pas l'ensemble des liens qui unissent les pays européens. Les Neuf ont en effet parcouru un chemin important sur la voie de la coopération politique. Fait hautement symbolique, les Neufs se sont pliés en 1979

à l'élection du Parlement leuropéen au suffrage universel direct.

Ils ont, entre autres, adopté des positions communes sur la question de l'Angola, sur l'Apartheid en Afrique du Sud, sur l'Afghanistan. Ils ont mis en place une politique commune en matière de coopération avec les pays du tiers monde ...

Avantages

Comme disait Jean Monnet, l'un des pères fondateurs de la Communauté européenne, "Nous ne coalisons pas les Etats, nous unissons des hommes". Certes, à ce niveau les avantages de l'appartenance à la Communauté européenne ne sont pas aussi facilement quantifiables, ils sont pourtant déterminants.

L'Europe appartient en effet à la vie quotidienne des Européens. Ainsi, la libre circulation des travailleurs salariés permet aux travailleurs européens du Nord ou du Sud de choisir librement le pays dans lequel ils souhaitent vivre et exercer leurs activités professionnelles.

Grâce à la reconnaissance mutuelle des diplômes, les médecins, les infirmiers les sages-femmes, etc..., peuvent d'ores et déjà exercer leur art dans n'importe quel pays de la Communauté.

D'innombrables liens humains se sont tissés entre les Européens au cours de ces dix années, que ce soit par le biais des échanges touristiques ou de la coopération culturelle et scientifique.

Polémiques

Mais la crise économique n'a évidemment pas aidé ces pays à s'intégrer au marché commun. Alors que les six pays fondateurs de la Communauté ont tiré un immense profit de la création de la C.E.E., les nouveaux venus sont entrés au plus mauvais moment.

Les prises de positions tapageuses de certains responsables politiques nationaux et l'accent que mettent les médias sur les polémiques — pêche, contribution britannique au budget communautaire, agriculture ... expliquent sans doute en partie la relative tièdeur de l'opinion publique dans ces trois pays.

Le fait est que leur taux de participation à l'élection du Parlement européen en juin 1979 était inférieur à la moyenne communautaire. Alors que le taux de participation était en moyenne de près de 68 % pour l'ensemble de la Communauté, il n'était que de 66 % au Danemark, de 62 % en Irlande et de ... 32 % au Royaume-Uni.

Les sondages d'opinion réalisés plus tard dans le cadre communautaire et publies par la revue "Eurobaromêtre" confirment cette tendance. "Etes-vous pour ou contre l'unification européenne ?" En avril 1982, les réponses positives l'emportent sur les réponses négatives dans tous les pays, sauf au Danemark.

Sept ou huit personnes sur dix dans les pays fondateurs de la Communauté se déclarent favorables à l'unification de l'Europe, tandis qu'un sur dix se prononce contre.

L'opinion est plus nuancée dans les pays qui ont adhéré quinze ans plus tard. Le Danemark est le seul pays où partisans et adversaires de l'unification sont en nombre égal; En Irlande et au Royaume-Uni, la majorité absolue se dégage en faveur de l'unification; encore faut-il noter qu'au Royaume-Uni, l'opposition est d'une personne sur trois.

L'opinion publique semble donc être ,,à la traîne", surtout au Royaume-Uni.
Les responsables britanniques, Harold Wilson, plus récemment Madame Thatcher, demandent périodiquement à renégocier leur adhésion à la Communauté. Il se peut que la construction du tunnel sous la Manche soit finalement le seul moyen de créer un lien — en béton — entre l'Angleterre et le continent.

Gageons que dans 15 ans, lorsque l'Europe fêtera ses "noces d'argent", le fossé sera enfin comblé et tous les Européens avanceront du même pas.

Adeline Baumann

P.M.E. et R.&D.

Lors de l'appréciation des projets de recherche à encourager au moyen de contrats de participation aux coûts, la Commission européenne donne en principe la préférence à des projets de P.M.E. qui :

 offrent des possibilités d'application industrielle,

 sont présentés en commun par des universités, instituts et établissements industriels ou par d'autres instituts de recherche,

• permettent la participation de plusieurs Etats membres ou offrent la perspective d'une collaboration entre plusieurs Etats membres.

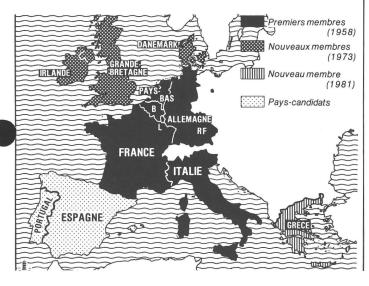
Contrairement aux procédures en vigueur à l'occasion de la passation de marchés publics, le caractère individuel des projets de recherche et l'absence de comparabilité qui en résulte ne permettent qu'un recours limité à des critères de choix vérifiables.

L'équilibre souhaitable lors de l'examen et du choix des projets de recherche est assuré par la collaboration du comité consultatif institué pour les programmes de recherche et de développement de la Communauté européenne.



Paul Vankerkhoven (PSC-PPE)

Né à Bruxelles, le 3 novembre 1941 ☐ Licencié en Journalisme de l'U.L.B. ☐ Directeur de société ☐ Ancien rédacteur en chef de la revue universitaire catholique "Chantiers" ☐ Membre du Comité et du Bureau du Parti Social Chrétien de l'arrondissement — région de Bruxelles ☐ Membre du Bureau de l'Union Européenne des Classes moyennes ☐ Membre du Conseil de Présidence de l'Union Paneuropéenne ☐ Viceprésident du Mouvement d'Action pour l'Union européenne ☐ Entré au Parlement européen en Novembre 1982 en remplacement de M. Victor Michel décédé.



1983: Année des P.M.E.

par Fons Margot, vice-président du Comité Economique et Social de la Communauté européenne.

Après que le Comité Economique et Social (C.E.S.) eut attiré l'attention sur la signification des P.M.E. en juin 1974 dans son étude sur "la situation des moyennes et petites entreprises dans la Communauté européenne" et insisté, en novembre 1977, sur une politique adaptée dans ce domaine, le Parlement européen, comme la Commission ont à leur tour manifesté leurs préoccupations à l'égard de cette problématique.

La résolution qu'avait P.M.E. dans le rapport DEadoptée le Parlement en LEAU et dans la résolution

1978, avec le rapport NOO-TEBOOM fut en majeure partie souscrite et complétée par le Commissaire Davignon.

Le fait que le Parlement européen, élu au suffrage universel direct, compte parmi ses membres un bon nombre de dirigeants éminents des organisations représentatives des P.M.E. et de nombreux anciens membres du C.E.S. n'est certes pas étranger au traitement de la problématique des P.M.E. dans le rapport DE-LEAU et dans la résolution

COMBE (chef de file des P.M.E., décédé entre-temps). Dès lors, on a repris l'idée de M. COMBE de décréter l'année 1983 : "Année des P.M.E." (et de l'artisanat).

Le rapporteur du CES, le Dr. KOLBENSCHLAG eut, le 27 mai 1982, pour la troisième fois l'occasion de saisir le CES d'un avis sur le problème, devenu entretemps un thème d'actualité et qui fut accepté, par le Comité à la quasi-unanimité.

Ce thème considérait le développement des P.M.E.

dans la Communauté comme un aspect important de la lutte contre la crise économique.

Lorsque le Traité de Rome vit le jour, la plupart des partisans de l'intégration européenne croyaient encore que les P.M.E., qui travaillaient principalement pour les marchés locaux, n'étaient pas directement intéressées par cette intégration, sauf dans les régions frontalières où elles pouvaient être confrontés avec les avantages et les inconvé-

Les P.M.E.: un espoir pour sortir de la crise ?

Il est difficile de donner une définition universelle des petites et moyennes entreprises (P.M.E.). Chaque Etat membre a recours à des critères différents comme le chiffre d'affaires, le capital cumulé ou les immobilisations pour classer les entreprises mais, compte tenu de la diversité des écono-mies des Dix, le nombre d'employés est considéré comme l'instrument de mesure le plus commode pour la Communauté dans son ensemble. Toutes les entreprises employant jusqu'à 500 personnes sont donc classées, en gros, dans la catégorie des P.M.E. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres récents complets et indiscutables, il est à peu près certain que plus de 95 % de toutes les entreprises de la CEE entrent dans cette catégorie (presque 100 % pour la Grèce et le Danemark, 98 % en République fédérale d'Allemagne). Les P.M.E. constituent donc la clef de voûte de la structure économique et commerciale de la Communauté.

Les faillites

La récession a certes affecté les grandes entreprises, mais ce sont les P.M.E. qui, en apparence, ont le plus de mal à faire front. C'est la première fois depuis la deuxième guerre mondiale qu'une telle vague de fermetures d'entreprises secoue l'Europe. En République fédérale d'Allemagne, bastion industriel traditionnel de la Communauté, les faillites étaient en augmentation de 27,4 % l'année dernière par rapport à l'année 1980, et respectivement de 26,4 %, 20,3 % et 15,8 % du Royaume-Uni, en France et en Belgique. Aux Pays-Bas, pays longtemps envié pour sa prospérité, les fail-lites ont augmenté de 42 % l'année dernière; En Allemagne de l'Ouest les faillites ont augmenté de 50 % au cours des 6 premiers mois de l'année.

Les esprits les plus cyniques pourront considérer cette élimination des faibles comme une sorte de sélection naturelle qui permettra en fin de compte aux entreprises d'être plus compétitives. Néanmoins, les statistiques peu encourageantes font ressortir la nécessité de faire des efforts accrus pour aider les petites entreprises à se maintenir à flot.

Suite à la proposition du Parlement européen de proclamer l'année 1983 "Année des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat", la Commission intensifie son propre programme en faveur des P.M.E. Une importante conférence, se tiendra à Bruxelles les 20 et 21 janvier pour dégager les lignes directrices de solutions politiques aux grands problèmes qui affectent les P.M.E.

D'autre part, une série de séminaires s'échelonneront tout au long de l'année et traiteront des problèmes spécifiques des P.M.E. et de l'artisanat : financement, problèmes liés à l'innovation technologique, et élimination des barrières commerciales tant sur le marché communautaire que sur les marchés d'exportation. La Commission espère que la clarification de ces questions à l'échelon européen fera prendre conscience de leur importance cruciale et encouragera chacun Etats membres à améliorer les conditions dans lesquelles les petites entreprises exercent leur activité sur le territoire national.

Le programme actuel de la C.E.E. en faveur des P.M.E. est un vaste programme, touchant à tous les aspects sensibles de la vie des P.M.E. et de l'artisanat.

Les prêts de la B.E.I.

Obtenir l'appui financier suffisant est le problème nº 1 des entreprises en cette période de taux d'intérêts élevés et de restrictions de crédit. L'une des priorités de l'action communautaire est d'améliorer l'accès des petites entreprises au marché des capitaux. En effet, au moment où la plupart des banques hésitent de plus en plus à prendre des risques en finançant des investissements, les institutions financières de la C.E.E. mettent de plus en plus d'argent à la disposition des emprunteurs potentiels. L'année dernière, par exemple, la Banque d'investisseeuropéenne ment a augmenté de 10 % sa capacité de prêt.

Les prêts de la B.E.I. sont également assortis de conditions plus favorables que celles proposées par les autres banques. Dans le cadre de son système de prêts globaux, les P.M.E. ont accès à des crédits à faible taux d'intérêt par le truchement d'intermédiaires financiers dans les Etats membres. Ces prêts se situent dans une fourchette allant de 25.000 Ecus à 4.000.000 d'Ecus et peuvent être ocsuite à la p. 7.

nients de la suppression des frontières économiques internes.

Depuis lors, les opinions ont fortement évolué, pas seulement à la suite de la crise qui a clairement démontré que les P.M.E. jouent un rôle important notamment dans l'emploi, son maintien et son développement, qui est de plus en plus ressenti comme une préoccupation prioritaire.

Après la discussion relative à la dernière résolution sur les P.M.E. au Parlement européen, la demande d'une déclaration d'urgence est motivée par un renvoi laconique à la crise économique et aux problèmes du chômage".

Il ne suffit d'ailleurs pas de consacrer une année à un thème déterminé pour que l'idée en soit acceptée et pour réaliser les objectifs qui en découlent.

Néanmoins, les manifestations et les conférences qui seront organisées en 1983, au plan européen et dans les différents Etats membres sensibiliseront à la fois l'opinion publique et les responsables économiques et politiques quant aux fonctions stimulantes des P.M.E. D'autre part, elles pourront aussi, vu les mesures contenues dans les Traités, faire prendre conscience aux entrepreneurs indépendants du rôle que peuvent jouer les institutions européennes pour renforcer leur compétitivité et encourager leur développement, par une action coordonnée.

Les organisations représentatives des P.M.E. se ré-

jouissent du fait que toutes les instances communautaires et notamment la Commission, la Parlement et le Comité Economique et Social soutiennent d'un commun accord l'initiative de l'année des P.M.E. Elles savent également qu'elles peuvent compter sur la collaboration active du Conseil, d'autant que tous les gouvernements, malgré leurs orientations politiques différentes, ont incorporé dans leur programme la promotion des P.M.E.

Suite à la p. 8.



Suite de la p. 6.

troyés jusqu'à concurrence de la moitié du coût de l'investissement fixe. Pour bénéficier d'un prêt B.E.I., les entreprises doivent satisfaire aux conditions suivantes :

 ne pas employer plus de 500 ouvriers

 avoir moins de 75 millions d'Ecus au titre des immobilisations • si une part de son capital est détenue par une grande entreprise, cette part ne doit pas dépasser un tiers du capital.

L'année dernière, 860 prêts totalisant 288,3 millions d'Ecus ont été accordés par la B.E.I. à des petites et moyennes entreprises de la Communauté. Par rapport à 1980, les prêts ont été multipliés par 7 et le montant

des prêts octroyés a été multiplié par 5.

Il y a trois ans, un nouvel instrument de prêt a été ajouté à ceux dont disposait déjà la B.E.I. Il s'agit du nouvel instrument communautaire qui permet de financer les investissements des P.M.E. tout en proposant des financements pour les projets d'infrastructure et d'économies d'énergie dans

toute la Communauté. Jusqu'à présent, deux tranches d'emprunts d'un milliard d'Ecus ont été lancées sur le marché international des capitaux et une nouvelle tranche de 3 milliards d'Ecus devrait l'être prochainement.

Le rôle du F.E.D.E.R.

Les P.M.E. bénéficient également d'une aide très Suite à la p. 8.

Suite de la p. 7.

Les représentants des grandes entreprises, quotidiennement confrontés au rôle complémentaire et spécifique des P.M.E. dans une économie équilibrée, n'auront aucune difficulté à se rendre compte qu'une politique active en faveur des P.M.E. sert aussi leurs propres intérêts.

L'expérience en ce qui concerne la politique de développement a fait apparaître la nécessité absolue des P.M.E. et de leurs fonctions par rapport à certaines régions et pays en développement.



Fons Margot

Cette constation a, entre autres, eu pour conséquence que la Convention de Lomé II a particulièrement insisté sur l'opportunité d'encourager le développement des P.M.E. dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Les syndicats qui, à juste titre, sont préoccupés par l'augmentation dramatique du taux de chômage reconnaissent que la plupart des P.M.E. à taux d'emploi assez élevés jouent un rôle essentiel dans la protection et la hausse des possibilités

d'emplois et, sans nul doute, profiteront de l'année des P.M.E. pour soutenir cet aspect essentiel de la lutte anti-crise.

Rarement un thème, ainsi mis à l'ordre du jour, a réuni une telle convergence d'intérêts que celle de la promotion des P.M.E.

C'est pourquoi "l'année des P.M.E." peut être un espoir dans la sombre période que nous traversons et apporter une contribution non négligeable à la relance de l'intégration européenne.

Suite de la p. 7.

importante de la part du Fonds européen de développement régional. Le fait que 3.861 des 4.102 projets industriels qui ont bénéficié d'une aide entre 1975 et 1982 concernaient des investissements de moins de 10 millions d'Ecus indique assez l'étendue du traitement préférentiel que le F.E.D.E.R. accorde aux P.M.E.

Des prêts de restructuration et de rénovation sont également offerts à des conditions favorables par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (bien que les graves difficultés que connaissent ces deux secteurs aient réduit le nombre des demandes de prêts) et également par les fonds agricoles FEOGA-garantie et FEOGA-orientation.

Le nombre de prêts pour la recherche en matière d'économies d'énergie et l'exploitation des sources d'énergie alternatives augmente rapidement. Des études ont montré que les P.M.E. sont plus novatrices que les grandes entreprises et la Commission a tenu compte de ce facteur lorsqu'elle a décidé de financer les risques liés à l'innovation.

Les maux des P.M.E.

Bien souvent, les responsables des petites entreprises n'ont pas la formation requise. Un rapport établit au début de cette année par

la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen soutient que "la gestion au jour le jour des P.M.E. suppose un niveau de compétence et de qualification que ne possèdent pas tous les chefs d'entreprises".

Lorsque la Commission a défini ses priorités en ce qui concerne la gestion du Fonds social européen (qui cofinance les actions de formation et de recyclage dans la Communauté) au cours des deux prochaines années, l'amélioration des techniques de gestion au sein des P.M.E. venait en tête de liste.

Les P.M.E. se plaignent constamment d'être soumises à une lourde pression fiscale. La politique fiscale est essentiellement du ressort des gouvernements nationaux et les pouvoirs de la Commission en la matière sont très limités. Elle essaie, depuis des années, d'obtenir une certaine harmonisation des régimes fiscaux des Etats membres, mais ses tentatives ont rencontré une très forte résistance de la part du Conseil des ministres

Les recettes au titre de la TVA constituent néanmoins une grande partie des ressources de la C.E.E. et c'est sur cette forme de fiscalité que Bruxelles a le plus d'emprise. La critique la plus fréquemment opposée par les petites entreprises ne

vise pas la charge financière résultant de la taxe, mais plutôt la complexité administrative. Or, il n'existe pas de normes en matière de TVA au nivau de la Communauté pour les petites entreprises et les systèmes appliqués par les Etats membres sont très divers.

La Commission, désireuse de faire évoluer cette situation, envisage actuellement de créer un système unique s'appliquant à toutes les petites entreprises dans la . Communauté. Elle désire, entre autres, établir un plafond uniforme en deçà duquel l'entreprise sera exonérée de la TVA. Elle élabore également un système simplifié qui permettrait de baser les calculs TVA sur les paiements et recettes en tant que simple cash flow, ce qui contribuerait largement à la simplification des procédures actuellement en viqueur.

Certains Etats membres ont déjà mis en place un système de paiement différé pour la TVA sur les importations. La Commission envisage actuellement d'étendre ce système à tous les Etats membres afin de supprimer l'un des obstacles aux échanges intracommunautaires.

Les obstacles aux échanges peuvent prendre bien des formes. Un certain nombre de mesures visant à accélérer le trafic sont actuellement à l'étude, y compris des réglementations visant à réduire l'inspection aux frontières et à simplifier les formalités douanières.

La Commission a toujours cherché à créer un environnement au sein duquel les P.M.E. pouvaient concurrencer les grandes entreprises. les fusions à grande échelle sont très sévèrement contrôlées, les P.M.E. sont libres de conclure des ententes puisqu'il y a peu de chances que ces ententes provoquent une distorsion de concurrence. Le Conseil a également approuvé un règlement permettant aux petits producteurs d'établir un réseau de distribution dans d'autres Etats membres. Une loi sur les licences de brevets qui est en cours d'élaboration permettra aux P.M.E. d'avoir accès aux nouvelles technologies et d'exploiter leurs propres inventions.

Bruxelles fait de grands efforts pour créer des conditions favorables au développement des petites entreprises, mais les gouvernements nationaux sont souvent mieux placés pour améliorer leur sort. Tous souhaitent que "l'année de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises" agisse comme un catalyseur dans ce sens.

Gerald Bourke

La révolution télévisuelle

La télévision est en train de passer de la préhistoire à l'histoire. Cette mutation aboutira à une "chose" tout à fait nouvelle qui ne ressemblera qu'en apparence à la télévision actuelle dont elle aura en réalité bouleversé toutes les méthodes de production, de diffusion et de réception.

Petit écran sans frontières

L'arrivée des satellites à diffusion directe, c'est-à-dire capables d'émettre des messages captés directement par le public simplement à l'aide d'une petite antenne constitue le fer de lance de cette révolution.

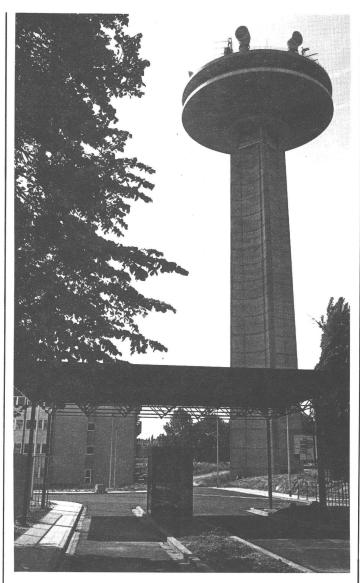
Les frontières nationales de la communication semblent désormais destinées à sauter.

L'Europe court un grand risque tant du point de vue technologique ou industriel qu'au niveau des programmes : elle risque de succomber à la concurrence multinationale ou de cédér la place à la commercialisation sans frein.

Le Parlement européen a déjà demandé, dans une résolution récente, que l'un des nouveaux canaux du satellite soient réservés à des programmes européens.

La Commission européenne s'efforce de définir les grandes lignes d'une réponse transnationale à un défi transnational. Le "village Europe" est tout proche. Battra-t-il pavillon européen?

Alors que l'Italie est encore depuis 6 ans à la re-cherche d'une réglementation pour la centaine de ses émetteurs privés et n'arrive pas à se décider sur la place qu'elle entend leur donner (nationale, régionale, loca-le?) la télévision en Europe et dans le monde traverse une période de mutation radicale, révolutionnaire. Il en sortira une "chose" tout à fait nouvelle, qui ne ressemblera que superficiellement à la télévision actuelle dont elle aura en réalité bouleversé toutes les méthodes de production, de diffusion, de réception. Les escarmouches



La tour des communications de la R.T.B.F. et de la B.R.T. à Bruxelles.

d'aujourd'hui, comme celles qui se déroulent en Italie entre la RAI et les émetteurs privés, ou entre les grands réseaux commerciaux et les télévisions purement locales, ne seront dans quelques années que "préhistoire" et feront place à des phénomènes qui se mesureront à l'aune des progrès technologiques permanents et de dimensions multinationales de plus en plus vastes.

Cette révolution présente des aspects multiples, tous fondamentaux. Si l'on considère les techniques de diffusion de la télévision, on se rend compte que les satellites, les câbles, les fibres optiques, les antennes indivi-

duelles sont désormais en mesure d'assurer une réception immédiate, partout et de manière presque parfaite. Du point de vue de la production, les instruments électroniques perfectionnés (qui utilisent souvent com-me "sources" le calculateur) rendent les programmes de plus en plus raffinés sur le plan esthétique et leur réalisation de plus en plus rapide. Enfin, le grand marché de l'audiovisuel commence à connaître la diffusion d'instruments déstinés à un usage différent de celui de la télévision (comme le télétext avec ses multiples applications: des achats à la réservation d'une place d'avion), ou des supports permettant une meilleure exploitation traditionnelle de l'écran (des vidéocassettes aux vidéodisques).

Un marché planétaire

En conséquence, de grands intérêts économiques se créent ou se renforcent dans le secteur télévisuel ou autour de lui et ils ne sont plus "naturellement'' limités à tel ou tel pays, mais ils sont de nature nettement internationale. Et ils s'orientent indifféremment vers la production de machines (matériel), la rédaction de programmes (logiciel), l'achat de stations, la création de centres de télévision "à tout faire", en un mot vers les divers aspects qui composent ce qui promet de devenir l'un des marchés multinationaux les plus fructueux de la fin du siècle.

Dans cette "parade" de nouveautés, les techniques de diffusion sont celles qui ont l'incidence la plus directe également sur les équilibres politiques. Surtout les satellites : depuis longtemps, on en entend parler et on sait qu'ils permettent non de téléphoner seulement mieux et plus rapidement d'un point à l'autre du globe, mais également de voir l'Italie en direct lors des championnats de football, le lancement de la navette spatiale, etc. Ce sont les ,,satelcommunication" lites de (appelés initialement ..de point à point"), qui envoient les signaux de radiotélévision uniquement à une station réceptrice spécifique qui les retransmet à ses utilisateurs.

Ensuite, une autre famille de satellites est apparue à l'horizon, les satellites "à diffusion directe", c'est-àdire qui émettent des signaux de radiotélévision d'une puissance suffisante pour être captés directement par le grand public au moyen d'une petite antenne d'un diamètre inférieur à un mètre. C'est à ces satellites qu'est véritablement liée la

Suite à la p. 10.

Suite de la p. 9.

révolution des prochaines années parce qu'ils tendront de plus en plus à compléter ou même à remplacer les systèmes traditionnels de diffusion (c'est-à-dire ceux qui utilisent des répétiteurs à terre) permettant d'atteindre 100 % des populations habitant dans leur rayon d'émission avec un nombre de canaux très supérieur au nombre actuel et un coût qui équivaudrait, pense-t-on, à la moitié du coût actuel.

Mais la situation n'est pas aussi claire et simple. L'Amérique du Nord, microcosme qui anticipe toutes les fermentations mondiales dans ce domaine, nous offre des exemples révélateurs des contradictions qui existent aujourd'hui en la matiè-Jusqu'à présent, Etats-Unis avaient tout à fait négligé l'hypothèse des satellites à diffusion directe, la véritable révolution en Amérique était, en effet, apportée par la combinaison entre les satellites "de point à point" et le câble. A l'intérieur de cette combinaison, les satellites permettent de couvrir l'ensemble du territoire national alors que le câble transporte fidèlement dans les foyers des images reçues par la station de télévision locale sans les distorsions et les perturbations typiques de la transmission par la voie herzienne.

L'évolution a été rapide : actuellement aux Etats-Unis une quinzaine de satellites acheminent 176 canaux de télévision qui devraient passer à 293 en 1990 et 458 en l'an 2000. C'est précisément cette multiplicité des canaux qui a fortement entamé le pouvoir des trois grands réseaux commerciaux et a fait la fortune de la "télévision payante" (introduite par la Home Box Office, avec dé-sormais huit millions de foyers reliés : paiement d'un loyer mensuel et réception de programmes spéciaux) et stations spécialisées" de plus en plus nombreuses, comme les stations religieuses ou comme le Cable News Network, qui ne transmet que des nouvelles 24 heures sur 24 (près de dix millions d'utilisateurs), ou le dernier, le Spanish International Network, (trois millions d'utilisateurs) qui ne transmet que des programmes en espagnol pour la communauté des "chicanos".

Les antennes de jardin

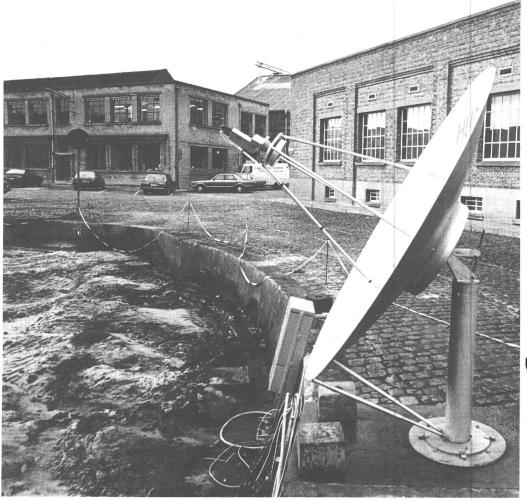
Les eaux ont commencé à se troubler quand sont arrivées sur le marché des antennes paraboliques spéciales ayant entre deux et quatre mètres de diamètre, vendues au prix de 3 à 10.000 dollars, qui sont en mesure de capter des signaux non seulement des satellites à diffusion directe mais aussi des satellites ,,de

point à point". Les premiers acheteurs ont évidemment été quelques sheiks arabes, souhaitant recevoir chez eux les images du monde entier sans attendre la construction d'infrastructures de télévision qui font souvent défaut dans leur pays. Mais, rapidement, quelques familles habitant dans des zones très isolées des Etats-Unis ont investi dans le nouveau récepteur, ce qui a alimenté un marché qui atteint désormais le chiffre important de 3 à 5.000 pièces installées par mois.

L'utilisation de ces antennes réceptrices a été jugée libre par la Federal Communications Commission américaine il y a quelques années, mais l'explosion inat-

tendue du marché a rapidement déclenché une série de vives polémiques: la Home Box Office, le Cable News Network et toutes les autres organistions qui utilisent les satellites en faisant payer une contrepartie aux seuls usagers abonnés, n'acceptent pas du tout que les propriétaires des nouvelles antennes "piratent" leurs films, leurs chroniques sportives, leurs spectacles et elles pensent déjà à utiliser des systèmes de brouillage des signaux.

Mais, alors que les "antennes de jardin", comme on les appelle, mettent en difficulté ce qui semblait le couplage définitivement vainqueur (le satellite plus le câble), commencent à se



faire jour aussi en Amérique, de manière inattendue, l'idée d'utiliser des satellites à diffusion directe grâce à l'apparition d'une autre technologie, japonaise, cette fois, la télévision à haute définition, qui consiste en un système capable de produire des images de télévision avec une qualité de rendu supérieure à celle qui peut être obtenue au moyen des normes actuelles (l'écran comportant 1.125 lignes contre 625 ou 525) et égale à celle des pellicules cinématographiques en 35 milli-

Bien qu'elle soit très attirante en raison de sa perfection (surtout dans la perspective de l'arrivée des écrans géants ultraplats en fibres optiques en cours d'expérimentation dans les grandes entreprises japonaises d'électronique, la télévision à haute définition ne pourra se répandre très rapidement en raison de la présence d'autres standards (du NTSC américain aux Pal et Secam européens). C'est alors qu'à court et à moyen terme, la télévision à haute définition serait utilisée pour diffuser les signaux satellites à diffusion en leur offrant ainsi ce qui est le plus en mesure d'attirer les usagers vers l'achat des antennes nécessaires.

Si cette union d'intérêts se réalise, les destins commerciaux des multinationales américaines et japonaises électroniques seront scellés en laissant sur place l'ensemble de l'industrie européenne qui n'est pas équipée dans le domaine de la haute définition.

Incertitudes européennes

Il convient de dire que l'Europe a déjà tout fait pour favoriser l'ascension des Américains et des Japonais dans ce domaine depuis qu' en 1979 les Français et les Allemands ont décidé d'abandonner la coopération continentale en provoquant l'échec du projet de satelli-

Le Yalta des satellites

44° Ouest	37° Ouest	31° Ouest	23° Ouest	19° Ouest	13° Ouest	7° Ouest	1° Ouest	5° Est
Union soviétique	San Marin	Irlande	Union soviétique	France	Malte	Yougo- slavie	Roumanie	Turquie
	Liechten- stein	Grande- Bretagne		Luxem- bourg		Albanie	Bulgarie	Grèce
	Andorre	Portugal (et Açores)		Belgique		Hongrie	Chypre	
	Monte- Carlo	Islande		Pays-Bas			Pologne	Dane- mark
	Vatican	Espagne (et Ca- naries)	1	RFA			Tchéco- slovaquie	Finlande
		nanes)		Autriche Italie Suisse			RDA	Suède Norvège

Note : Chaque nation européenne s'est vu attribuer une bande dans laquelle elle peut faire tourner son satellite. Les diverses bandes sont comprises entre la longitude 44° ouest de Greenwich et 5° est. C'est-à-dire en pratique sur l'océan Atlantique du Brésil au golfe de Guinée. Chaque bande peut recevoir 40 canaux vidéo : chaque nation s'en est vu attribuer cinq sauf l'Union soviétique qui en a 80.

tes de télévision Haevysat, de l'Agence spatiale européenne. Comme l'a récemment relevé Giusseppe Richeri, les raisons de cette décision étaient exclusivement industrielles et les calculs exclusivement économiques. Le marché des satellites de télévision et des instruments pour les mettre en orbite est estimé pour les années '80 à 85 milliards de F.B. environ et celui des installations de réception individuelle et collective à 339 milliards de F.B. environ. Sur la base de ces prévisions et de l'éventuelle demande ultérieure de certains pays en voie de développement (réellement intéressés à l'utilisation des satellites dans la mesure où ils sont plus économiques que d'éventuels réseaux de transmission à terre qui n'existent pas encore), les Français et les Allemands ont procédé à un accord précisément pour accélérer la qualification des industries électroniques et spatiales des deux pays en cherchant à les faire aboutir avant les autres et seules sur le seuil d'un marché aussi prometteur. Mais, en réalité, l'ensemble de l'industrie élec-

tronique a éclaté et a ralenti et surtout l'accord francoallemand n'ayant pas eu les résultats escomptés (il suffit de penser à la récente crise d'AEG-Telefunken) on a laissé la porte ouverte à l'invasion de notre marché matériel par l'extérieur.

Si l'on passe au domaine logiciel (c'est-à-dire des programmes nécessaires pour remplir les nouveaux canaux de télévision, la situation ne change pas. Si l'on prend en considération les principaux projets européens en cours de réalisation, on ne distingue pas d'avantages évidents pour le service de télévision ni par conséquent pour les usagers. Dans la majorité des cas, il semble précisément que l'on ne sache pas encore bien quoi faire des nouveaux canaux de télévision fournis par les satellites. L'usager qui devrait débourser 20.000 F.B. en moyenne pour se doter des appareils nécesexemple en Allemagne, en plus des della seria. de télévision nationaux qu'il reçoit déjà normalement, huit nouveaux programmes de radio en stéréophonie; en

Angleterre, il aura sur un canal la sélection de programmes de télévision de qualité réalisés par les télévisions étrangères et sur l'autre des programmes pour lesquels il devra payer un important abonnement supplémentaire; en France, il pourra recevoir les deux programmes de télévision nationaux qui lui parviennent déjà, alors que la façon d'utiliser le troisième canal n'a pas encore été décidée. En Italie, enfin, la situation est encore plus incertaine même si, au niveau des discussions et des assemblées on a entendu de nombreuses idées à ce sujet.

Les seuls à avoir les idées claires semblent être le Luxembourg et la Suisse qui ont déjà élaboré des projets visant à exploiter à des fins exclusivement commerciales le débordement des signaux transmis par leurs satellites sur le territoire des pays voisins (atteignant une population moyenne de 100 millions d'usagers parmi les plus riches d'Europe, qui constituent une cible publicitaire très recherchée).

Suite à la p. 12.

Suite de la p. 11.

Mais des surprises pourrapidement d'autres pays, surtout des petits Etats auxquels la convention de Genève de 1977 a accordé un nombre de canaux égal à celui des autres nations, mais auxquels leur position géographique et leurs tendances au commerce permettent d'offrir les services de leurs satellites aux plus offrants. Dans cette optique, on ne pense pas seulement au très célèbre Monte-Carlo, mais également au Liechtenstein et surtout à Andorre. Dans ce dernier cas, le gouvernement local songe à autoriser finalement le développement de la radio-télévision (limitée jusqu'à présent à deux stations de radio commerciales) et, selon certains, des émissaires américains ont déjà veillé à apporter leur contribution technique ou financière en vue d'une exploitation du satellite andorran comme pôle d'émission Nord-américaine dans toute l'Europe méridionale du Portugal à l'Italie.

Un grand risque

Dans cette situation, l'Europe risque donc gros tant en ce qui concerne le matériel que le logiciel. Elle peut voir détruite en peu de temps l'essence même de son organisation en matière de télévision fondée sur des organismes publics nationaux. D'une part, elle risque de succomber à la concur-rence multinationale (américaine et japonaise), d'autre part, elle risque de se briser laissant la voie libre à une commercialisation sans frein. Beaucoup pensent désor-mais que le "cas italien" n'a été que la tête de pont d'un phénomène dont jusqu'à présent on ne voit, comme pour un iceberg, que la pointe, mais qui s'étend comme une tache d'huile, si l'on en juge par certains incidents récents en Espagne, en Allemagne, en Suisse: nations dans lequelles, avec des fortunes diverses, le monopole d'Etat a été défié.

Il est clair que la tendance à la commercialisation de la T.V. peut difficilement être évitée, étant donné qu'une télévision commerciale, comme nous le rappelle Galbraith, est un des éléments fondamentaux du système industriel même. Mais on craint que ne se répète au niveau européen l'illusion qu'ont eue les Italiens à la première manifestation du phénomène de privatisation dans notre pays: l'illusion qu'il suffit de quelques "las-sos" et de quelques initiatives législatives pour canaliser le phénomène dans la direction voulue.

Il faudrait alors certaine-ment un canal européen comme la Commission pour la jeunesse, la culture et l'instruction, l'information et les sports du Parlement européen l'a proposé dans une proposition de résolution au début de 1982. Il y a aurait lieu de chercher également des intégrations et des points de contact entre les institutions des différents systèmes européens, comme plusieurs partis l'ont recommandé; de renforcer même les organes représentatifs des organismes continentaux de télévision en les faisant sortir des limbes de simples lieux de contact et d'échange. Mais, surtout, il conviendrait de chercher à faire en sorte que la dilatation inéluctable du marché de la télévision s'accompagne d'une réelle augmentation des capacités de production des organismes de télévision pour que, d'une part, ils aillent de plus en plus au devant des demandes "locales" et, d'autre part, qu'ils trouvent leur dimension véritablement internationale de production et de consommation. C'est seulement de cette façon que l'Europe pourra constituer un pôle viable à l'intérieur du marché mondial de la télévision entre "l'empire" Nord-américain et "souplesse" japonaise.

Carlo Sartori

Les contrats de prêts du N.I.C.

Le Nouvel Instrument Communautaire (voir EURinfo n° 72) contribue au développement économique et à l'emploi dans la Communauté européenne.

Le N.I.C. vient en effet d'octroyer les premiers prêts aux petites et moyennes entreprises à la veille de l'année des P.M.E.

En Italie ces prêts s'élèvent à 211,5 millions d'Ecus et en France à 37,6 millions d'Ecus.

Mais le N.I.C. est récemment intervenu en Grèce. L'aide communautaire (80 millions d'Ecus) est destinée à la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre de 1981.

L'Italie, et plus particulièrement la région du Mezzogiorno, a aussi reçu une aide européenne pour la construction de logements pour un montant de 32,2 millions d'Ecus.

Institut Universitaire Européen de Florence

L'Institut européen offre des places de chercheurs à des étudiants désireux de préparer une thèse — normalement pendant trois ans — en vue de l'obtention du doctorat de l'Institut en histoire, sciences économiques, juridiques, politiques et sociales sur des thèmes liés à son programme de recherche.

Pour tous renseignements complémentaires : Institut universitaire européen, Badia Biesolana, Via dei Roccettini, 5, I-50016 S. Domenico di Fiesole (FI), Italie.

La date limite de réception des candidatures : 15 mars 1983

Qui sont ces Japonais?

Le 20 et 21 janvier à Bruxelles, aura lieu un symposium organisé à la fois par la Commission européenne et par le gouvernement japonais, au cours duquel quelque 300 industriels européens et nippons examineront les possibilités de coopération dans les domaines de l'industrie, de la science et de la technologie.

Ce sera la seconde rencontre de ce genre. M. Etienne Davignon, vice-président de la Commission européenne, et le ministre japonais du commerce international et de l'industrie feront la synthèse des travaux.

Les chefs d'entreprises qui désireraient y participer pourront obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à : Information et Entreprise, 78 avenue de Tervuren 1040 Bruxelles. Tel. 736 1182 :

télex : 21 013.

Les revenus des travailleurs manuels

Selon les chiffres publiés par l'Office européen de statistiques, l'augmentation annuelle moyenne des revenus des travailleurs manuels, durant la période allant d'octobre 1975 à octobre 1981, s'établissait de la manière suivante dans les différents pays de la Communauté: 6,3 % en Allemagne, 6,8 % aux Pays-Bas, 7 % au Luxembourg, 9 % en Belgique, 10 % au Danemark, 13 % au Royaume-Uni, 14 % en France, 17 % en Irlande, 21 % en Italie et 24 % en Grèce.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

Pour une nouvelle stratégie industrielle européenne

Ce sont des chiffres assez peu encourageants que M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne, a cités dans un discours prononcé récemment à Turin, au cours duquel il a lancé un appel pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie industrielle.

D'ici à la fin de 1983, la Communauté comptera plus de 12 millions de chômeurs. Pourtant, au cours des 12 dernières années, deux millions d'emplois nouveaux ont été créés dans l'Europe des Dix. Mais c'est là un chiffre plutôt atterrant si l'on considère les 19 millions de créations d'emplois des Etats-Unis et les 5 millions du Japon.

Le taux d'investissement européen n'incite pas non plus à pavoiser : depuis 1980 il est inférieur à zéro alors qu'il atteignait 6,4 % en 1965. Quant aux investissements publics, ils sont passés de 10 à 6 pour cent en 12 ans tandis que les dépenses publiques passaient de 32 à 50 pour cent.

Les causes de cette évolution sont complexes. Le président Thorn a cité en particulier l'absence de solidarité communautaire. "Alors que la crise économique aurait dû inciter à l'effort commun, a-t-il déclaré, elle a servi de prétexte à de nouvelles oppositions entre les pays membres".

M. Thorn a souligné que l'intégration de l'Europe ne saurait être un don du ciel mais bien un processus continu exigeant l'effort patient des peuples. Le président de la Commission a demandé une action immédiate dans divers domaines industriels et il a cité en particulier : l'élimination des barrières commerciales à l'intérieur de la Communauté, grâce au respect des règles de liberté des échanges et à la simplification des formalités douanières; l'élimination des disparités fiscales notamment par l'harmonisation des taux de TVA et l'instauration d'un statut européen des entreprises.

M. Thorn voudrait en outre que l'on remplace les normes de production nationales par des normes européennes. Il devrait en être de même en matière de législation sociale et de législation du travail. Les petites et moyennes entreprises les plus novatrices devraient bénéficier de conditions de prêts plus fa-

vorables. En outre la Communauté pourrait soutenir certains projets-pilotes dans les domaines de l'énergie, de la recherche, des transports et de la formation professionnelle.

Enfin M. Thorn a demandé le lancement d'un plan communautaire cohérent de modernisation industrielle ainsi qu'un rééquilibrage du budget de la Communauté en faveur des programmes industriels.

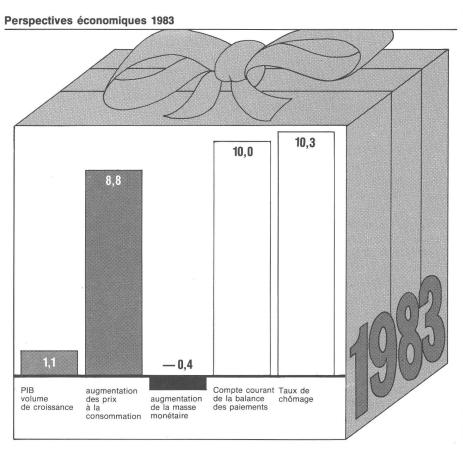
Perspectives économiques Un avenir toujours sombre

La Commission, dans sont rapport économique annuel (COM(82)677), brosse un tableau assez sombre des perspectives pour l'année 83. La Communauté entrera dans sa quatrième année de récession économique, le nombre des chômeurs atteindra les 12 millions, les déficits budgétaires continueront d'augmenter et les Etats membres seront confrontés à la perspective d'une longue période de croissance lente.

En effet, même si la Commission prévoit une certaine relance de la consommation et des investissements due à la baisse des taux d'inflation, qui devraient se situer en dessous des 10 %, à celle des taux d'intérêts et à l'amélioration de la rentabilité des entreprises, elle annonce pour 83 un faible taux de croissance de la production (1,1 %).

Quant aux explications de cette récession, le rapport souligne qu'elle est due à des facteurs intérieurs et extérieurs. Les pays européens ont dû faire face aux chocs pétroliers et, d'autre part, n'ont pas su s'adapter avec rapidité aux mutations économiques. S'ajoutent le manque d'innovation technique, la non-intégration des marchés européens, les taux d'intérêts élevés et la crise du commerce international.

Face à ces défis, le rapport préconise ,,des assurances à long terme'', notamment un effort particulier pour réduire la dépendance des produits pétroliers importés. Dans le domaine financier, les politiques devront donner la priorité à l'investissement et non pas aux dépenses courantes. De véritables politiques de création d'emplois devront s'accompagner de mesures pour réduire les coûts salariaux. Le rapport souligne également qu'il faudra s'attaquer aux



faiblesses structurelles pour encourager les investissements privés et améliorer les bénéfices des entreprises.

Enfin la Commission affirme que les divergences dans les économies des Dix mettent en péril le Système monétaire européen. Il est nécessaire que les politiques de chaque Etat reflètent une volonté de rapprochement.

Limiter les surplus d'acier

La Communauté est d'accord pour revoir à la hausse son système de prix dans le secteur sidérurgique, afin d'éviter une dangereuse surenchère des entreprises. Elle a, en outre, accepté de réduire de quelque 30 millions de tonnes ses capacité excédentaires d'ici à la fin 1985

Le Vicomte Etienne Davignon, commissaire européen chargé des affaires industrielles, préconise ces deux mesures depuis longtemps. Cependant c'est seulement lors de la réunion informelle, qui s'est tenue mi-novembre à Elseneur au Danemark, qu'il a obtenu le soutien des ministres de l'Industrie des Dix.

Cette décision coïncide avec la publication des prévisions de la Commission : la production d'acier dans la Communauté pour le dernier trimestre de 1982 devrait s'élever à quelque 256 millions de tonnes — soit 6 millions de tonnes de moins qu'au cours de la période correspondante en 1981.

Mais les ministres européens n'ont pas encore décidé où il faudrait rogner. Selon les plans contenant les futurs programmes d'aides qu'ils ont soumis à l'approbation de Bruxelles, on ne prévoit qu'une réduction de 14,5 millions de tonnes des capacités de production.

Le Vicomte Davignon et Frans Andriessen, commissaire européen chargé de la concurrence, vont maintenant chercher à obtenir la réduction de 30 millions de tonnes prévue, en examinant les plans d'aides des prochains mois en coopération avec les gouvernements et les entreprises.

Mais M. Andriessen a clairement précisé que la Commission n'avait pas l'intention de mettre en place un "superplan" pour la sidérurgie européenne donnant l'inventaire des unités de production qui devraient être fermées.

"C'est aux entreprises sidérurgiques et aux gouvernements eux-mêmes de décider des fermetures, mais nous sommes prêts à leur offrir notre assistance et à leur communiquer notre appréciation de la situation." a-t-il déclaré. En tout cas, on reconnaît unanimement la nécessité pour les entreprises de respecter un système de prix plus serré, afin d'éviter la concurrence impitoyable et suicidaire qui a prévalu depuis le mois de juin.

Le nouveau système, prévu par les responsables nationaux et par la Commission au cours du mois de décembre entrera en vigueur à partir du premier janvier, et peut-être plus tôt pour certains produits.

Dans le cadre de sa stratégie globale, la Communauté a décidé de réduire de 12,5 pour cent par rapport au niveau de 1980 ses importations d'acier en provenance de 14 pays producteurs extracommunautaires. L'argument qui justifie cette réduction : ces pays doivent porter leur part du fardeau que représente la réduction du marché mondial. Un mois plus tôt, la Communauté a elle-même accepté de réduire ses exportations d'acier vers les Etats-Unis.

Après la première réunion de la Commission qui a suivi les discussions d'Elseneur en novembre, M. Andriessen, le commissaire chargé de la concurrence, a signalé que tous les pays devraient réduire encore leurs capacités de production au-delà de la limite qui avait été fixée à Bruxelles. Premier critère selon lequel seront décidées les réductions : les perspectives de rentabilité des entreprises à l'issue de la phase de restructuration.

Marché intérieur La Commission perd patience

Dans la crainte de voir la crise amener les Etats membres à adopter des politiques protectionnistes, la Commission a demandé aux gouvernements, pour la deuxième année consécutive, d'accepter une série de mesures qui renforceraient le fonctionnement du marché intérieur communautaire.

L'attitude des Etats membres qui introduisent des obstacles administratifs et bureaucratiques dans les échanges a été vivement critiquée en décembre dernier par M. Narjes, membre de la Commission chargé du marché intérieur. Et il a ajouté au cours de son intervention quelque peu "musclée", qu'une trentaine de propositions sont dans les placards du Conseil, certaines bloquées depuis plus de dix ans. Il veut voir le Conseil entreprendre des négociations dans les deux mois et arriver à une décision avant le 30 juin prochain.

CITATIONS

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal aura un impact considérable sur l'agriculture méditerranéenne dans la Communauté. Elle accroîtra de façon significative le poids du secteur agricole. Ainsi, la surface cultivée augmentera de quelque 30 pour cent et le nombre des travailleurs occupés dans l'agriculture de 40 pour cent; cependant, le revenu agricole n'augmentera que de 12 pour cent. Ces chiffres démontrent clairement que les problèmes résultant de la faiblesse des structures agricoles et que les disparités de revenus deviendront encore plus aiguës dans le cadre d'une Communauté élargie. La première des priorités est donc d'améliorer notre politique au niveau des structures.

Poul Dalsager, membre de la Commission chargé de l'agriculture, au cours d'un discours à l'occasion de la visite des journalistes agricoles en Grèce sur le thème "la Méditerranée et ses problèmes", Athènes, le 22 novembre 1982.

Le monde occidental n'a pas encore réalisé les progrès dont je rêvais quand j'étais jeune : l'Europe n'est pas devenue ce que nous voulions qu'elle soit. Elle n'est pas devenue une fédération à tous les niveaux du pouvoir, avec une seule politique de défense, une seule politique économique, une seule politique monétaire. Cela aurait permis d'opposer un réel contrepoids aux forces qui nous font face, mais cela ne s'est pas produit. Sans l'unité européenne, je vois peu de chances de salut.

Harold Macmillan, ancien Premier ministre britannique.

Les priorités de la Commission sont de trois ordres: des propositions d'harmonisation des règlements de certification des produits venant de pays tiers; la transmission de l'information sur les règles techniques et les normes industrielles fixées par les Etats membres; la simplification des procedures douanieres. Mr. Narjes a souligné qu' aucune de ces propositions ne va à l'encontre des intérêts économiques d'un Etat membre en particulier. Il suffit de trouver "une volonté politique". Ce renforcement du marché intérieur est également considéré comme prioritaire par l'Allemagne fédérale qui arrivera à la Présidence du Conseil de Ministres en janvier prochain. Un soutien de la Présidence du Conseil à l'initiative de la Commission pourrait donc signifier un démarrage rapide des négociations et un accord final sur certaines mesures avant le 30 juin (rappelons que cette date limite correspond à la fin de la présidence allemande).

Il faut toutefois souligner que les propositions sont complexes et provoquent la controverse dans les Etats membres, en particulier les projets d'harmonisation des normes de certification de produits comme les voitures ou les machines-outils. En effet les Etats membres se servent de ces normes pour limiter les importations d'autres pays communautaires mais surtout de pays tiers et notamment le Japon.

Mais cette complexité ne devrait pas, théoriquement, entraîner de retard dans la conclusion d'un accord, puisqu'il est demandé au Conseil de se prononcer sur des législations cadres et de laisser à la Commission le soin de mettre au point les détails.

Prêts nouvelle formule pour les PME

Un certain nombre de petites et moyennes entreprises françaises et italiennes vont bénéficier de prêts totalisant 11,2 milliards de FB grâce au "Nouvel instrument communautaire" connu également sous le nom de "facilité Ortoli". Ces apports d'argent frais devraient aider les "PME" à promouvoir l'innovation, à créer des emplois nouveaux et à mieux utiliser l'énergie, cela dans le cadre d'un nouveau programme communautaire.

Avant que ce dernier ne fût lancé, les petites et moyennes entreprises pouvaient certes, avoir accès aux facilités de la Banque européenne d'investissement et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Dans la prati-

que, cependant, de tels fonds étaient réservés à des projets situés dans des régions déterminées, dans le cadre d'opérations de développement ou de reconversion industrielle. Le nouveau programme est plus souple : les petites et moyennes entreprises peuvent obtenir des prêts communautaires quelle que soit leur situation géographique et sans qu'il leur soit nécessaire d'être liées à un projet de reconversion industrielle.

L'Italie sera la principale bénéficiaire du nouveau programme avec 9,6 milliards de FB. Les 1,6 milliard de FB restants sont prêtés à la caisse de Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises de France et seront utilisés pour des investissements dans les domaines industriel et hôtelier, dans le cadre du développement régional.

Ces derniers prêts portent à plus de 31,8 milliards de FB en 1982, les prêts combinés consentis aux PME par la Banque européenne d'investissement et le Nouvel instrument communautaire.

Aide supplémentaire aux régions

La Commission a proposé, en octobre, l'octroi d'un montant additionnel de 710 Mécus (32,3 milliards de FB) sur la section "hors quota" du Fonds régional pour aider les régions touchées par le déclin des industries sidérurgiques, navales et textiles. Les pays bénéficiaires seront la Belgique, la Grèce, l'Italie, la France, les Pays-Bas, l'Irlande et le Royaume-Uni. A noter que ce montant s'ajoutera aux 220 Mécus (10 milliards de FB) déjà approuvés il y a deux ans pour ces mêmes régions. La Commission attache en effet une importance particulière aux régions où la sidérurgie est en crise et qui doivent faire face à des pertes d'emplois à la suite de programmes de restructuration.

Cette aide sera répartie comme suit :

230 Mécus (10,46 milliards de FB) pour la promotion de l'innovation industrielle et pour stimuler l'investissement sous forme d'aides en capitaux aux petites et moyennes entreprises.

- 260 Mécus (11,83 milliards de FB) pour l'encouragement d'activités nouvelles dans les régions touchées par la crise du textile.
- 169 Mécus (7,28 milliards de FB) pour la promotion de petites entreprises et du tourisme rural dans les régions les plus touchées par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.
- 43 Mécus (1,95 milliard de FB) pour l'investissement dans le secteur de

l'énergie et 17 Mécus (773,5 millions de FB) pour les régions touchées par la crise dans la construction navale.

Europe/Etats-Unis:Paix provisoire

"En cette période difficile, il est normal que nous rencontrions des problèmes et ceci dans une relation aussi étroite que la nôtre".

C'est en ces termes que le vice-Président de la Commission européenne, Wilhelm Haferkamp, a présenté les relations tendues existant actuellement entre l'Europe et les Etats-Unis, et qui auront marqué toute l'année 1982.

Les relations transatlantiques sont toutefois sorties indemnes de deux questions qui empoisonnaient les relations Europe - Etats-Unis. Il s'agissait tout d'abord de la question des exportations européennes d'acier vers les Etats-Unis et deuxièmement de l'embargo imposé par le Président Ronald Reagan aux sociétés impliquées dans la construction du gazoduc euro-soviétique.

La question de l'embargo était la plus complexe, puisqu'elle était étroitement liée à la philosophie générale des rapports Est - Ouest. Finalement, avec l'aide de la Commission européenne et du Conseil de Ministres, les quatre Etats membres impliqués dans l'affaire du gazoduc eurosibérien ont pu faire lever l'embargo imposé par le Président Reagan. La principale pomme de discorde existant entre l'Europe et les Etats-Unis était donc écartée. Les questions restant maintenant en suspens concernent l'agriculture et nul doute que 1983 sera dominée par cette question et verra Européens et Américains s'affronter à nouveau à de multiples occasions.

1982 : une bonne année pour les fermiers européens

Les fermiers de la Communauté ont vu leurs revenus augmenter en 1982, après trois années de "vaches maigres", au cours desquelles leurs rentrées ont subi une baisse dramatique. Selon le rapport de la Commission européenne sur la situation de l'agriculture dans la Communauté, cette amélioration est due, tout d'abord, à l'augmentation record de 14 p.c. des prix agricoles décidée par les Ministres de l'agriculture des "Dix" en avril dernier, et deuxièmement, à l'augmentation significative de la production agricole en 1982.

Les récoltes de céréales et de sucre ont en effet enregistré des niveaux records, tandis que la production de lait, de fruits et de vin, a été beaucoup plus importante que l'année précédente.

Toutefois, ces augmentations ont coïncidé avec une baisse de la demande mondiale de produits agricoles, ce qui a eu pour effet d'exercer une ponction plus importante dans les caisses de la communauté : il a fallu non seulement garantir les prix aux agriculteurs, mais également écouler les excédents, et tout cela coûte cher...

Dans le secteur des produits laitiers, les choses se sont à nouveau dégradées.

Si en 1981, la production de lait n'avait augmenté que de 0,5 p.c., 1982 a vu une augmentation de 3 p.c. des produits laitiers ce qui a eu pour effet de faire grimper les stocks de beurre et de lait écrémé dans la Communauté.

Enfin, la Commission a pris des mesures pour diminuer l'écart existant entre les prix communautaires et les prix mondiaux et a introduit des paliers pour les produits où les excédents sont les plus élévés.

Recherche et Développement Nouveaux programmes

Ministres de la Recherche ont donné le feu vert à quatre programmes de recherche et de développement totalement nouveaux.

11,5 Mécus (523 millions de FB). Ce

programme est remarquable puisqu'il devrait permettre de regrouper les entreprises européennes d'électronique de pointe pour concurrencer le projet japonais de construction d'ici 1990, d'un ordinateur de la 5ème génération capable d'obéir à des ordres courants et possédant une intelligence artificielle.

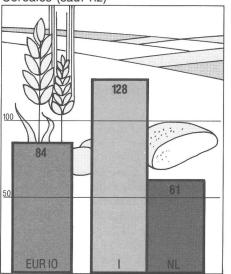
Le financement communautaire représentera 50 % du montant total, l'autre moitié étant couverte par la participation de l'industrie et les projets s'étendront sur la période 1983-1984.

Les ministres ont également décidé de stimuler, comme l'estimait nécessaire la Commission, le potentiel scientifique et technique de la Communauté dans sept secteurs, la pharmacobiologie, la physique des solides, l'optique, la combustion, la photométrie-photoacoustique, le phénomène d'interface et la climatolo-

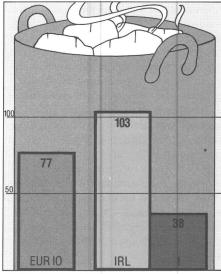
gie. Les fonds attribués pour cette phase expérimentale (1983/84) s'élèvent à 318 millions de FB. En fait le but de l'action dans ce domaine est de pouvoir éventuellement recourir à un comité d'experts pour allouer jusqu'à 910 millions de FB par an à des projets de recherche dans des domaines qui révèleront un potentiel d'utilité certain. Cette première phase servira de période d'essai et les subventions seront accordées en faveur de jumelages de laboratoires, d'équipes de recherche et de séminaires.

Enfin le Conseil a adopté un programme de recherche pour le développement d'un système de traduction automatique de conception avancée, d'un montant de 728 millions de FB. Un tel système permettrait de décharger les traducteurs des tâches les plus routinières.

Céréales (sauf riz)



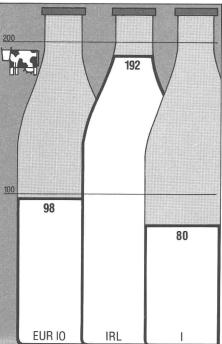
Pommes de terre



Réunis à Bruxelles le 4 novembre, les

Pour la première fois, la Communauté financera un programme de recherche au service du développement. Ce nouveau programme, d'un montant de 40 Mécus (1,8 milliard de FB) et qui couvrira la période 1982-85, portera sur l'agriculture tropicale d'une part et sur la médecine, la santé et la nutrition dans les zones tropicales d'autre part.

Le Conseil a également doté "ES-PRIT", un programme de recherche stratégique dans le domaine des technologies de l'information, d'un montant de



Lait (produits frais autres que la crème)

100 88 50

Consommation par tête d'habitant de

produits alimentaires de base (en kg.)

Viande

Inde et Communauté européenne : des échanges à développer

Le développement fructueux des relations entre l'Inde et la Communauté européenne dépend essentiellement du développement d'un double courant d'échanges entre les deux partenaires. C'est ce qu'a déclaré M. Gaston Thorn, président de la Commission, au cours d'une visite qu'il a effectuée à La Nouvelle-Delhi le 2 novembre.

M. Thorn prenait la parole à l'occasion de l'installation dans la capitale indienne d'une représentation des Chambres de commerce de la Communauté européenne. Il a souligné qu'il s'agissaitlà d'une tentative concrète de promouvoir les échanges commerciaux entre les deux partenaires. "Ceux-ci, a-t-il encore déclaré, ont besoin de mesures pratiques et terre à terre de ce genre".

Au cours de la semaine qu'il a passée en Inde, M. Thorn a beaucoup insisté sur la nécessité de renforcer la coopération dans le secteur industriel. Il a évoqué à ce propos la possibilité de faire bénéficier les projets d'intérêt commun des prêts de la Banque européenne d'investissement. Il a enfin souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les pays en voie de développement, une idée particulièrement chère à Mme Indira Ghandi.

Rappelons que l'Inde est l'un des principaux bénéficiaires du système des ,,préférences généralisées'' de la Communauté. C'est également l'un des principaux bénéficiaires de l'aide européenne aux pays non associés : depuis 1976, elle a reçu de la Communauté une aide totalisant près de 6,7 milliards de FB

Europe - Asie du sud-est : une coopération fructueuse

La réunion, en novembre dernier en Thaïlande, de la commission mixte CEE - ANASE a permis de constater la vitalité de la coopération entre ces deux groupements régionaux. Rappelons d'abord que l'ANASE (Association des nations de l'Asie du sud-est) a conclu

avec la Communauté européenne en 1980 un accord de coopération économique.

Dans son allocution, M. Jos Loeff, directeur général adjoint aux relations extérieures de la Commission européenne, qui assurait la coprésidence de la réunion, a souligné "qu'en dépit des difficultés économiques actuelles, l'accord CEE - ANASE a continué à prouver sa valeur en tant qu'instrument de dialogue dans les domaines où les intérêts de la Communauté et ceux de l'ANASE pourraient se heurter. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, il a prouvé sa raison d'être dans un nombre croissant d'activités différentes : assurances, science, technologie et différentes formes de formation professionnelle pour n'en citer que quelques unes".

M. Loeff a souligné que l'aide apportée par la Communauté à l'ANASE l'an dernier (35 millions d'ECUs) n'avait nullement consisté à financer des projets de prestige. Il conviendrait plutôt de la considérer comme un catalyseur d'initiatives qui, sans elle, n'eussent peut-être jamais fructifié.

M. Thep Devakula, l'autre coprésident de la réunion, a salué la création d'un conseil d'affaires CEE - ANASE destiné ,,à servir de forum pour les industriels et les hommes d'affaires des deux groupements et à renforcer leur coopération".

De part et d'autre, on a souligné l'importance de la prochaine conférence sur la coopération industrielle qui doit avoir lieu à Kuala Lumpur en février 1983.

L'Europe aura du minerai de fer brésilien

M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, responsable des Relations extérieures, s'est rendu début novembre au Brésil à l'occasion du versement à ce pays de la première tranche d'un prêt d'une valeur de 25,2 milliards de FB, consenti par la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Cette somme rondelette contribuera pour une part à la mise en valeur de l'important gisement de minerai de fer de Carajas, dans le centre du pays. Une partie de la production de Carajas sera destinée à la sidérurgie européenne.

Un accord-cadre avait été conclu à cet effet entre le Brésil et la Communauté. Il est entré en vigueur le 1er octobre.

M. Haferkamp a réaffirmé, au cours de sa visite, le désir de la Communauté d'apporter au Brésil une aide concrète. Il a également annoncé l'ouverture, au début de 1983, d'une représentation de la Communauté à Brasilia.

Premier emprunt en ECUs

M. François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission, a signé le 12 novembre le lancement du tout premier emprunt libellé en ECUs, l'unité monétaire européenne. Cet emprunt, contracté par l'Euratom, sera levé par un consortium de banques européennes sous la direction de la "Kredietbank" belge. Valeur : 50 millions d'ECUs (soit 2,275 milliards de FB) pour une durée de 8 ans au taux de 12,5 %.

La concertation sociale : la Commission réaffirme sa volonté

S'adressant au Parlement européen en novembre dernier, M. Ivor Richard a de nouveau affirmé que, dans le domaine des relations industrielles, la Commission est convaincue de l'avantage d'une consultation des travailleurs avant la prise d'une décision. Il répondait, dans cette intervention, aux amendements proposés par le Parlement au cours de sa session plénière et qui concerne le projet de directive relative aux droits d'information et de consultation des travailleurs des sociétés multinationales.

Dans l'ensemble, le Commissaire à l'emploi et aux affaires sociales, est favorable à l'avis du Parlement ,,d'accepter le principe d'un instrument juridique contraignant et d'approuver la structure de base d'une Directive relative à la provision d'une information régulière d'une part et de consultations ad hoc lorsque des décisions d'une importance majeure pour les travailleurs sont envisagées'.

M. Richard a également accepté un grand nombre des amendements proposés par le Parlement, notamment la réduction de l'étendue et de la fréquence de l'information divulguée, l'imposition d'un seuil qui exclurait les petits groupes de sociétés et la restriction de l'in-

formation secrète aux représentants du personnel.

Quant aux clauses de recours, qui avaient fait l'objet de controverses, la Commission a accepté que les représentants du personnel puissent obtenir par écrit l'information auprès de la sociétémère lorsqu'une filiale la refusait. Elle a accepté également la suggestion du Parlement qui demandait que les représentants du personnel disposent d'un recours juridique si les sociétés ne respectaient pas les procédures de consultation et d'information.

Enfin M. Richard a exprimé le point de vue de la Commission sur un autre point litigieux, la question de la définition des secrets d'affaires, qui sont exclus de l'obligation d'information. Les différends devront être tranchés par un tribunal. Et il a ajouté que la Directive ,,risquerait d'être fondamentalement affaiblie si la décision reposait entièrement sur la direction de l'entreprise".

Lutte contre la crise

Le problème du chômage était au centre des discussions du Conseil de Ministres "Jumbo" qui s'est réuni à Bruxelles le 16 novembre dernier.

Les Ministres des Finances et de l'Economie d'une part, et les Ministres du Travail et des Affaires sociales d'autre part ont examiné un ensemble de propositions présentées par M. Ivor Richard, Commissaire responsable des Affaires sociales et M. François-Xavier Ortoli, Vice-Président de la Commission.

Les Ministres ont estimé que l'encouragement des investissements privés et la suppression des obstacles aux échanges commerciaux représentaient des mesures importantes pour réduire le chômage dans la Communauté. Ils ont admis la nécessité d'une convergence et d'une stabilité économique entre les Etats membres. Plus précisément, ils ont déclaré qu'il était ..essentiel que les taux d'intérêt continuent à baisser" et que les gouvernements, surtout dans les pays à forte inflation, devraient réduire leur déficit budgétaire. Les Ministres ont également souligné le rôle toujours important joué par les prêts consentis par la Banque européenne d'Investissement, le Nouvel Instrument communautaire, le Fonds régional et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Dans le cadre de la relance du marché intérieur, l'organisation d'un Conseil spécial devrait permettre de débloquer un certain nombre de mesures communautaires dans le domaine des normes techniques, du droit des sociétés et des formalités douanières. Les Ministres ont également demandé une coopération entre les industries dans les secteurs stratégiques ainsi que la suppression des contraintes administratives et financières pour les investissements.

Par ailleurs, et pour la première fois, le Conseil a admis que l'aménagement du temps de travail, éventuellement associé à une réduction des temps de travail, permettrait, dans certaines conditions, de réduire le chômage. A ce propos, la Commission devrait proposer son mémorandum sur le temps de travail avant la fin 82. Enfin les Ministres ont exprimé leur "grande inquiétude" face au chômage des jeunes et ils ont reconnu la nécessité d'examiner rapidement l'initiative de la Commission sur la formation professionnelle ainsi que la révision du Fonds social européen dans le but d'aider les jeunes à la recherche d'un emploi.

Chômage Pas d'amélioration en octobre

11,5 millions de personnes, c'est-àdire 10,3 % de la population active de la Communauté étaient inscrites au chômage en octobre dernier (10,2 % en septembre). 20,6 % d'entre elles étaient des jeunes de moins de 25 ans.

Ces chiffres, publiés par Eurostat au mois de novembre, illustrent la détérioration continuelle du marché de l'emploi en Europe. Depuis octobre 1981, le nombre des chômeurs a augmenté de 17,4 %. Les pays les plus touchés sont la République fédérale allemande avec une augmentation de 40,6 % pendant cette même période, suivie de près par les Pays-Bas (38,6 %), le Luxembourg 33,9 %) et l'Irlande (27,7 %). C'est la Belgique qui détient toujours le déprimant record du mois d'octobre, avec un taux de chômage de 14,8 %.

Aide européenne au Tiers Monde

La Commission a décidé en novembre, sur avis du Fonds européen de développement, de financer 21 projets dans divers pays signataires de la convention de Lomé.

Il s'agit notamment d'une subvention de 546 millions de FB, assortie d'un prêt de 106 millions de FB pour construction d'une route entre Avepozo et Hillakonkji au Togo, ainsi que pour l'entretien du réseau routier de ce pays; d'une subvention de 318 millions de FB pour un projet agricole au Tchad; d'un prêt de 91 millions de FB à la Zambie, en vue de la construction et de l'équipement d'un centre de fabrication de vaccins pour les animaux, prêt qui sera complété par une subvention de 45,5 millions de FB pour financer l'assistance technique nécessaire; d'une subvention de 112 millions de FB pour l'étude et la construction de 12 réseaux ruraux d'adduction d'eau au Swaziland, et enfin d'une subvention de 74.6 millions de FB au Kenya et à la Tanzanie en vue d'améliorer les services de santé de base dans les régions rurales.

Fonds social: une aide record pour 1982

L'octroi d'un montant de 650 millions d'Ecus (29 milliards de FB) pour la dernière tranche du Fonds social européen porte le total des concours du FSE à près de 1300 millions d'Ecus (59 milliards de FB) pour 1982, une somme sans précédent et représentant jusqu'ici une aide supérieure d'environ 30 % à la somme totale accordée en 1981.

En annonçant cette décision en octobre dernier, M. Richard, membre de la Commission responsable des affaires sociales, a souligné que la gravité et la persistance du chômage actuel ont créé de nouveaux besoins de formation qu'il ne sera possible de satisfaire qu'en augmentant encore considérablement le budget du Fonds.

Ces besoins sont particulièrement aigus pour les jeunes, qui représentent près de 40 % du total des chômeurs, et près de 55 % de la somme allouée pour cette dernière tranche va à l'aide à la formation et à l'emploi des jeunes.

La liste des bénéficiaires de la quatrième tranche du Fonds s'établit comme suit :

	millions FB.
Agriculture	323
Textile	1.019,2
Jeunes	
- formation	1.1388,6
- emploi	4.918,5
Migrants	1.642,5
Femmes	673,4
Régions	4.154,1
Groupes	
d'entreprises	359,4
Progrès	
techniques	1.556,1
Handicapés	3.458
Expériences pilotes	54,6

L'EUROPE ET VOUS

Beurre de Noël beurre social beurre soviétique

La Commission européenne a joué une fois de plus au Père Noël — ou à Saint-Nicolas — en faisant mettre en vente à prix réduit quelque 120.000 tonnes de beurre. La subvention communautaire correspondante représentait environ un tiers du prix de gros. Au total l'opération a coûté à la Communauté près de 6,5 mil-

Les consommateurs de plusieurs pays d'Europe avaient bénéficié du "beurre de Noël" en 1977-78 et en 1979-80.

liards de FB.

Reconnaissons que les motifs de la Commission n'étaient pas, en la matière, totalement altruistes... Le beau temps de l'été dernier et l'attrait des prix garantis avaient eu pour effet une augmentation de 2,7 % de la production de lait et de 7 % de la production de beurre alors que l'on s'attendait à une augmentation d'environ 0,5 %. Pour éviter une nouvelle croissance de la montagne de beurre, trois mesures ont été décidées. D'une part la vente de ,,beurre de Noël'', d'autre part une augmentation de 33 % de la vente de "beurre social" (au bénéfice des retraités, chômeurs, etc.). Cette seconde mesure peut être prise à la discrétion des autorités des pays membres. Elle comportait l'attribution d'une aide supplémentaire pour les pays qui ne disposaient pas des stocks nécessaires : Danemark. Luxembourg, Grèce et Italie.

Enfin la troisième mesure était la reprise des ventes de beurre à l'Union soviétique.

Pas de Cour spéciale antiterroristes

Le ministre français de la Justice n'a pas pu faire approuver par ses collègues, réunis à Luxembourg en octobre, une proposition tendant à instituer une cour de Justice européenne spéciale destinée à juger les terroristes et les malfaiteurs internationaux, tels que les trafiquants de drogues.

Le Conseil de ministres de la Justice-dont les réunions sont d'ailleurs rarissimes — s'est borné à demander aux gouvernements européens de ratifier la convention de Dublin de 1979, aux termes de laquelle les terroristes devraient être ou extradés vers leur pays d'origine ou jugés selon les lois du pays où ils ont été arrêtés.

A vos marques!

On sait que le président de la République de Grèce a proposé que les prochains Jeux olympiques se déroulent dans son pays, là où ils avaient lieu dans l'Antiquité. Un membre grec du Parlement M. Gontikas, vient maintenant de proposer d'organiser des Olympiades communautaires cela dans le noble but de promouvoir l'union des Dix pays qui forment la Communauté. Ces Olympiades européennes pourraient avoir lieu en 1984, de manière à coincider avec les deuxièmes élections européennes au suffrage universel. Où ? En Grèce, naturellement.

La famille de l'an 2000 ?

L'idée d'un partage plus équitable des charges et responsabilités familiales a bénéficié d'un appui résolu de la part de M. Jaak Vandemeulebroucke, membre de la commission des affaires sociales et de l'emploi du Parlement européen.

Celui-ci a demandé à la Commission européenne de mettre en œuvre des programmes d'information sur la nécessité d'un tel partage, surtout dans les ménages où l'épouse travaille. M. Vandemeulebroucke considère qu'à la naissance d'un enfant, le couple devrait avoir le choix entre le congé de maternité et le congé de paternité. Il exprime également le souhait que les Etats membres lèvent les obstacles à la généralisation du travail à temps partiel, de manière qu'hommes et femmes aient une meilleure possibilité de se répartir les tâches du ménage.

Une industrie européenne importante : le tourisme

"Tourisme et Intégration européenne", une conférence organisée par le Centre d'études européennes de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, a été l'occasion pour les participants d'examiner une série de problèmes humains, techniques et économiques posés par le tourisme international. Ils se sont également penchés sur la question de savoir comment le tourisme pourrait être un facteur de croissance pendant la crise économique actuelle.

Cette conférence, à laquelle participaient des responsables de l'industrie du transport et du tourisme privé et des fonctionnaires chargés du tourisme national, s'est tenue en novembre dernier à Louvain-la-Neuve, en Belgique.

La Communauté européenne tient une place de taille dans le marché mondial du tourisme international. En 1979, les dépenses de tourisme dans neuf des Etats membres représentaient 7 % de la consommation privée totale et un montant de 77.000 Mécus plus de 3.500 milliards. Le revenu, lui, représentait plus dé 4 % du PIB avec un montant qui dépassait les 72.000 Mécus (près de 3.276 milliards de FB).

Pendant la même année, 4 % de la population active de la Communauté travaillait à plein temps dans ce secteur.

Et un rapport de la Commission sur le tourisme daté de 1982 estime qu'un arrêt total de l'activité dans ce secteur signifierait la perte de 10 à 12 % d'emplois dans la Communauté.

Toute la lumière sur les aides à la Namibie

M. Edgar Pisani, membre de la Commission responsable du développement, a donné des précisions sur le rôle de la Communauté dans l'aide à la Namibie. Répondant à la question écrite de députés européens, il a déclaré qu'au

cours des cinq dernières années, la Communauté a accordé 1,65 Mécus (75 millions de FB) à l'Institut des Nations-Unies pour la Namibie (UNIN) à la demande expresse des gouvernements du Botswana, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Cet institut fut créé à Lusaka en 1976, sur la recommandation de l'Assemblée Générale Namibienne à participer utilement au développement de leur pays après l'indépendance 650.000 écus (près de 30 millions de FB) ont été alloués sous la Convention de Lomé I et 1 Mécus (45,5 millions de FB) sous Lomé II.

Cette aide a été répartie de la façon suivante :

- 500.000 écus (22 millions de FB) pour la formation de professeurs de l'enseignement professionnel namibiens au Danemark,
- 300.000 écus (près de 13,6 millions de FB) pour la formation de diplômés de l'UNIN en Zambie et d'autres pays des ACP,
- 200.000 écus (9,1 millions de FB) pour un programme d'alphabétisation et d'éducation destiné aux nombreux réfugiés namibiens en Angola, au Botswana et en Zambie.

Ce dernier programme est même par la Unit of Distance Education namibienne qui est administrée par conseil dépendant directement de l'UNIN.

M. Pisani a assuré aux députés que ni le Conseil des Nations-Unies pour la Namibie, ni la SWAPO n'étaient intervenus de quelque manière que ce soit dans la demande initiale d'aide ou dans la négociation et la gestion de ce projet.

Appel à l'aide des sinistrés de Grèce

En novembre dernier de nombreux parlementaires européens ont demandé à la Commission de coopérer avec le gouvernement grec pour venir en aide aux victimes des inondations dans la région de Katerini.

Ces inondations ont détruit le réseau routier, les récoltes et laissé de nombreuses familles sans abri.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

□ Où en est la recherche-développement européenne? Le dossier de l'Europe 15/82.

La politique européenne de l'acier. — Le dossier de l'Europe — 16/82.

La Communauté et le tou-

risme. — Le dossier de l'Europe — 17/82. Euronet DIANE: vers un marché commun de l'information. — Le dossier l'Europe — 18/82.

Hommage à Walter Hallstein. Allocutions prononcées lors des funérailles officielles à

Stuttgart le 2 avril 1982. La libre circulation de personnes dans la C.E. — Série Documentation européenne n° 3/82, 51 p.

Les marchés publics de fournitures dans la C.E. - Numéro hors série de Documentation européenne - 28 p.

Parlement européen 20 diapositives, Bureau d'Information, 3, bd. de l'Empereur 1000 Bruxelles

Publications Bulletin, Juillet 1982, n° 2. Contient la liste compléte et officielle des publications du Joint Re-search Centre. (Publications Service I - 21020 ISPRA Ita-

Les formations en alternance des jeunes : Principes pour l'action CEDEFOP, 102 p., 165 F.B. + TVA.

Clés pour le Fonds Social Européen par Raymonde Dury, Député européen, 97-113 rue Belliard 1040 Bruxelles tél. (02) 234 24 16.

EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.

 \square Des perspectives nouvelles pour les femmes, "CEDE-FOP" 165 F.B. + TVA.

Agenda

COOVI-PIVXIT Brussel; 26.1: KVBLV Herselt; 2.2: UFSIA - Europakring -Antwerpen.

Le 10 novembre, à l'invitation de la Maison de l'Europe, le sénateur Robert Close et le député Louis Tobback ont débattu autour du thème "Quelle politique de sécurité pour l'Europe ?" au Bureau de Presse et d'information de la Commission à Bruxelles.



Energie

Dans le cadre des projets de démonstration de la Communauté européenne dans le domaine des économies d'énergie et sources alternatives d'énergie un projet de récupération de films d'hydrocarbures à la surface de l'eau a été mis au point par le cen-tre de Recherche Elf Aquitaine de Solaize près de Lyon (France).

Un tambour oléophile récupérateur d'hydrocarbures, en rotation continue à la surface de l'eau, permet de fixer sélectivement les hydrocarbures qui sont récupérés par un racleur fixe. Ces hydrocarbures sont envoyés dans les systèmes préexistants de collectes. Les économies réalisées se sont élevées à 4.400 Rep/an (Tonne équivalent pétrole). Le projet qui a bénéficié de l'aide communautaire a coûté 23 millions de FB.

Le contrat passé entre la et Deborah Fluidised Combustion Ltd avait quant a lui deux objectifs : d'une part démontrer que les déchets nocifs complexes issus du retraitement et du raffinage des lubréfiants et d'autres huiles usés peuvent brûlés de façon à respecter les normes d'émission existantes et d'autre part avait pour but de montrer que du pétrole et de l'énergie primaire peuvent être économisés par la production rentable de vapeur industrielle de qualité à partir d'une matière première qu'il aurait été onéreux en termes d'argent et d'énergie d'éliminer par combustion ou rejet.

On a établi que, au Roy aume-Uni, environ 230.000 tonnes de déchets de goudron analogues sont éliminé en pure perte.

Le procédé mis au point par la société anglaise, et qui est en vente, permettra la réalisation d'importante économie d'énergie.

RICA

Les résultats du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de la Communauté européenne sont désormais disponibles sur microfiches, à l'adresse sui-Commission vante: des Communautés européennes A l'attention de M. J. Leonardy, Service VI/ A-3, Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.



A tour de rôle, les Etats membres de la C.E. président le Conseil de Ministres. La Belgique a occupé cette présidence durant les six premiers mois de l'année, du 1er janvier au 30 juin 1982.

2

Le 11 février, une délégation des travailleurs de l'acier a été reçue par la Commission après

une manifestation devant le

Berlaymont.

4

La majorité des Groenlandais s'est prononcée, lors d'un référendum le 23 février 1982, pour le retrait du Groenland de la Communauté européenne.

4

Le Roi a honoré de sa présence la cérémonie officielle du 25ème anniversaire de la signature des Traités de Rome, le 27 mars 1982. Parmi les personnalités de gauche à droite : MM. J. Mertens de Wilmars, Président de la Cour de Justice, P. Dankert, Président du Parlement européen, W. Martens, Président en exercice du Conseil de Ministres, G. Thorn, Président de la Commission et Tindemans, Président en exercice du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

5

Le 29 mars est décédé l'ancien président de la Commission européenne Walter Hallstein.

6

Le 2 avril 1982, l'Argentine occupait militairement les îles Malouines, territoire britannique. La Communauté européenne a décrété un embargo sur les produits en provenance d'Argentine.

A tour de rôle, les Etats membres de la C.E. président le Conseil de Ministres. La Belgique a occupé cette président de la République mois de l'année, du 1er janvier Le Sommet de Versailles a réuni les 5 et 6 juin 1982, les chefs d'Etats des grands pays industriallisés. M.F. Mitterrand, Président de la République française recevait M. R. Rea-

gan, Président des U.S.A.

La Communauté européenne était représentée par MM.
W. Martens, Président en exercice du Conseil de Ministres et
par G. Thorn, Président de la
Commission européenne.

_

La Commission européenne a fêté, le 14 juillet 1982, le 80ème anniversaire de M. Jean Rey, ancien Président de la Commission européenne (1.7.1967-30.6.1970).

De gauche à droite : M. G. Thorn, Président de la Commission, M. J. Rey, ancien Président, M. E. Noël, Secrétaire Général de la Commission et M. F. Andriessen, membre de

la Commission.

9

Le Parlement européen a fêté, le 12 septembre 1982, son 30ème anniversaire.

10

Le Festival Europalia s'est ouvert en octobre 1982 en présence de la Princesse Paola et de Mélina Mercouri, ministre grec de la Culture.







<u>A</u>	Etapes européennes Etudes (bourses)	66 65	Marché public	65 68	
Accord acier (USA-CEE) Acier 7 Actualité et P.E. Acupuncteur Adhésion	72 0-72 66 68 74	Euratom Eurobaromètre Europalia 7°	66 71 1-73	Mauroy P. Méditerranée Mémorandum Natali	74 67 72 72 73
A.E.L.E. Agriculture Aides régionales Andriessens F. Anniversaire (25 ans C.E Arlon (habitat) Art (Marché de l') 69 Avenir de la C.E.	72 70 66 68 3.)66 67 5-67 68	Faim Famille F.E.B. F.E.D.E.R. F.E.O.G.A. Femmes Flandre (aides à) Fondation éuropéenne Fonds régional	64 67 65 73 71 68 65 68 65		72 73 67
B.E.I. 65-6	Fonds Social européen 65-68-70	0-72	Objections de conscience Océanographie	67 65	
Belgique (Eurobaromètre Bourses Budget 1983 Burke R.		G.A.T.T. 73 Gendebien P.H. (interview) Gilles J. Glinne E.	74 67 66	Paix Parlement belge Pauvreté	70 66 69 65
C.E.C.A. Chanterie (interview) Chauffage (installateurs)		Habitat	67	□ élections	66 73 70
Compétitivité Coiffeurs Conseil agricole Conseil européen Bruxelles Londres Contogeorgis G. (intervie	71 72 69 6-70 65	Hallstein W. Handicapés	68 65	Pisani E.` Plan textile Population P.M.E. Présidence belge	69 73 65 69 74 65
Contrats de recherche e d'étude belges 65-67-7 Coppe A.	71 t	Installateurs (chauffage) Interviews: Chanterie R. Contogeorgis G. Dury R. Gendebien P.H. Gilles J.	70 71 70 74 67	Prix agricolés Professions libérales	65 66 73 73
D		☐ Glinne E.☐ Pauwelijn-	66	Recherche sous contrat	70
Dalsager P. Davignon Debunne G. Déchets Degroote P.	67 66 68 67 66	Decaestecker J. ☐ Phlix A. ☐ Saramakis G. ☐ Van Hemeldonck M ☐ Van Rompuy E.	71 69 73 . 71 69	Régions (aides)	65 67
Démocratie Dialogue Nord-Sud Directive Vredeling Dossier acier Dury R. (interview)	66 67 73 69 70	Japon L	70	Schuman (Plan) Sidérurgie (dossier) Situation sociale 1981	73 66 69 72 70
E		Léglise	73		66 65
Echanges (Japon) Education Egalité des chances Elections P.E. Emplois	70 71 68 73 72	Libre circulation (coiffer professions libérales	urs) 72	Sommet (Versailles) Strasser D.	69 71
Energies alternatives 73 Enseignement 72 Entraves 70 Environnement 71		Malines (habitat) Malouines	67 68	T.E.P.S.A.	68 65 65 72

EUR-info Index 1982 nº 65 à 7

68 66-70 69-71 70

Timbres-poste Tindemans L. Tourisme Transport

Van Hemeldonck M. (interview) 71
Van Rompuy E. (interview)69
Versailles (Sommet de) 68-69
Vredeling H. 72

Wallonie (aides à) 65 Washington (accord de) 72

Zones de développement 72

V

W

Z